

2024



2030

Contrat de ville

quartiers2030



/saint-
nazaire
agglo

ÉDITO

Fabrice Rigoulet-Roze,

Préfet de la région Pays-de-la-Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique



Le nouveau Contrat de ville « engagements 2030 » conclu avec la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE), s'inscrit dans une démarche résolument partenariale, et se veut un document pratique, accessible et tourné vers le traitement opérationnel des problématiques des quartiers politique de la ville et la recherche de solutions attendues par nos concitoyens.

L'objectif que nous portons, à travers des actions concrètes ciblées sur les besoins des habitants des quartiers prioritaires, est de leur permettre de s'émanciper, dans un cadre de vie plus sûr, adapté aux transitions climatiques, énergétiques et démographiques de demain.

Pour parvenir à la signature de ce Contrat – un des premiers Contrats de ville conclus à l'échelle de la région Pays-de-la-Loire – je tiens à saluer la qualité du co-pilotage Etat-collectivité, qui a permis d'animer une concertation citoyenne, associative et partenariale particulièrement robuste en propositions, qui font de ce Contrat le socle de notre feuille de route collective d'ici à 2030. En particulier, l'implication des habitants dans l'élaboration de ce Contrat est à souligner, une enquête participative ayant été réalisée dans les 3 quartiers concernés.

Sur le fond, les objectifs de ce nouveau Contrat de ville se concentrent sur l'essentiel :

- en faisant de l'accès ou du retour à l'emploi une priorité, en mobilisant davantage le monde de

l'entreprise au profit des quartiers, mais aussi en agissant résolument pour lever les freins à l'emploi ;

- en garantissant l'émancipation de nos concitoyens, via les politiques éducatives, culturelles et sportives mais aussi les dispositifs d'engagement citoyen en particulier pour les jeunes, potentiel d'avenir de ces territoires ;

- en offrant un cadre de vie adapté aux transitions des années à venir, par la construction de logements innovants, ou encore le développement d'une alimentation saine en circuit court ;

- en structurant des initiatives concrètes pour rendre nos quartiers plus sûrs et plus tranquilles, comme par exemple le projet de réhabilitation de la passerelle de Prézégat, ce nouveau Contrat se donne comme objectif de renforcer significativement le sentiment de sécurité et le retour au calme. L'accompagnement des collectifs de quartiers, le rapprochement entre police et population mais également la qualité du continuum de sécurité publique doit nous permettre d'y parvenir.

Aujourd'hui, et plus que jamais, l'enjeu est d'unir nos efforts, et je souhaite réaffirmer la pleine mobilisation de l'État au côté des partenaires de ce Contrat de ville, tant dans l'appui aux associations que sur le volet investissement, avec un seul objectif : améliorer de façon significative le quotidien des habitants de ces quartiers. »



ÉDITO

David Samzun

Président de Saint-Nazaire Agglomération



À Saint-Nazaire, s'exprime une culture et un attachement particuliers au service public et à ses relations nourries avec le tissu associatif, autour d'une présence forte dans de nombreux quartiers, au service de tous les habitant-es. Moteurs essentiels des émancipations individuelles et collectives, garants d'un aménagement équilibré de toute la ville, le service public et les associations sont ici considérés comme des outils essentiels pour garantir la maîtrise de notre destin commun et faire vivre pleinement la démocratie du quotidien. Au travers de toutes ses politiques publiques et de tous les partenariats qu'elles tissent, les équipes communautaire et municipale nazairiennes agissent pour rendre la vie plus juste et plus solidaire. Elles sont concrètement présentes auprès de toutes celles et ceux qui en ont besoin. C'est pourquoi nous maintenons et renforçons notre engagement, notre attention et notre investissement au plus près des quartiers.

La politique de la Ville et ce nouveau Contrat de ville doivent répondre à ces exigences pour améliorer la qualité et le cadre de vie dans nos quartiers prioritaires, soutenir les projets et les initiatives, avec l'objectif principal de réduire les inégalités entre les territoires et les habitants. Les crises successives de ces dernières années ont aggravé un certain nombre de situations dans ces quartiers et l'enjeu de ce nouveau Contrat est bien de nous mobiliser collec-

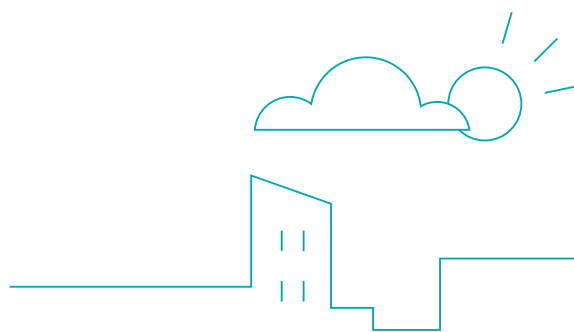
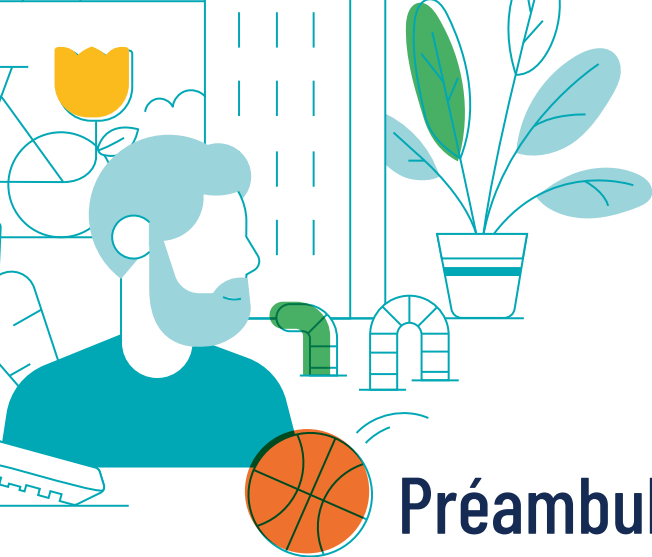
tivement pour apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants. À Saint-Nazaire nous considérons que les principaux axes de travail/d'orientation de ce Contrat 2024/2030 doivent prendre en compte, en priorité, les questions de mobilité, de présence et d'occupation des espaces publics et, enfin, de soutenir les actions visant nos plus jeunes enfants. En effet se déplacer pour effectuer des démarches ou pour répondre à des besoins propres, percevoir des espaces publics occupés et animés, et enfin, être à l'écoute des besoins des plus jeunes et de leurs parents sont autant d'éléments concrets qui permettront à chacun de mieux trouver sa place dans son environnement du quotidien. Ces orientations s'inscrivent pleinement dans la complémentarité des objectifs nationaux pour ce nouveau Contrat de ville.

Enfin, il n'est pas d'action ou de projet efficace sans qu'il soit discuté, partagé avec l'ensemble des acteurs au premier rang desquels les habitants qui ont pris toute leur place dans ce travail ; je voudrais les remercier très chaleureusement ainsi que l'ensemble des associations et services publics locaux qui auront contribué activement à la définition de ce nouveau Contrat. Il s'agit de plusieurs dizaines de partenaires investis pour les habitants de nos quartiers qui pourront poursuivre ce travail afin d'innover et d'inventer des solutions. Ce nouveau Contrat nous engage et nous oblige à améliorer la vie des habitants.



Sommaire

Préambule	5
Comprendre le Contrat de ville	6
L'élaboration du Contrat de ville	14
Le partenariat État / Collectivité	14
La définition de priorités et d'objectifs partagés pour le territoire	14
Zoom sur une démarche spécifique d'expérimentation : Labo Quartiers en transition	18
Les objectifs partagés	20
Axe 1 Des quartiers du plein emploi	22
Axe 2 Des quartiers d'émancipation	28
Axe 3 Des quartiers en transition	34
Axe 4 Des quartiers plus sûrs	40
Portraits de quartiers et enjeux locaux	46
Ville Ouest	48
Petit Caporal - Ile du Pé	50
Prézégat - Robespierre - Berthauderie	52
Gouvernance et évaluation du Contrat de ville	54
Quelle place pour les habitants ?	55
Observation, suivi et évaluation	56
Observation	56
Suivi	56
L'évaluation du Contrat de ville	57
La Claude Data	58
Annexes	59
Page de signatures	60



Préambule

Institués par l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi LAMY, les Contrats de ville, forment les documents cadre de la politique de la ville à l'échelle des intercommunalités.

Ces Contrats sont pilotés par l'intercommunalité et l'État, représenté par les Préfectures, et signés par les collectivités, les bailleurs sociaux et des établissements publics d'État. Ils portent une stratégie partenariale en direction des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, définis au niveau national.

Via l'installation de ces Contrats, la loi LAMY réaffirme et précise le double objectif de la Politique de la ville sur les quartiers prioritaires : l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers et la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires. Elle consacre également l'échelon intercommunal dans le portage et le pilotage de la Politique de la ville. Elle rappelle l'enjeu et les obligations pour les partenaires signataires de mobilisation du droit commun sur les quartiers de la géographie prioritaire et pose l'obligation pour les partenaires signataires de s'engager à participer à l'atteinte des objectifs fixés dans les Contrats.

Initialement conclus sur la période 2014-2020, les Contrats de ville ont été prorogés pour une durée de 3 ans et ont pris fin au 31 décembre 2023. De nouveaux Contrats de ville prennent la suite à partir de 2024.

Ces nouveaux Contrats de ville intègrent le projet gouvernemental « Quartiers 2030 » et sont contractualisés en deux phases (2024-2027 et 2027-2030) en se recentrant sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, et articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires. Entre ces deux phases, une évaluation à mi-parcours du plan « Quartiers 2030 » pourrait être effectuée.

Quatre objectifs stratégiques nationaux ont été identifiés :

- Des quartiers du plein emploi
- Des quartiers d'émancipation
- Des quartiers en transition
- Des quartiers plus sûrs et plus tranquilles

La circulaire du 31 août 2023 pose le cadre d'élaboration des nouveaux Contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » qui doivent répondre à un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants.
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants.
- Maximiser la mobilisation des acteurs privés et publics tout en rendant plus lisible le rôle de l'État.

Le présent Contrat constitue ainsi le nouveau cadre contractuel 2024-2030 en faveur des quartiers prioritaires et de la réduction des inégalités sociales et territoriales de l'agglomération nazairienne.

Comprendre le Contrat de ville

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE VILLE ?

La politique de la ville est la politique publique qui vise à réduire les inégalités et les écarts de développement au sein des villes en ciblant l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers les plus pauvres (appelés Quartiers Politiques de la Ville - QPV). Elle repose sur une approche globale et intégrée, qui prend en compte tous les aspects de la vie quotidienne des habitants (logement, emploi, éducation, santé, sécurité, etc.) et qui se formalise via une contractualisation (le Contrat de ville) entre l'État, les collectivités territoriales et d'autres partenaires institutionnels locaux. La politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques dites de droit commun et des services publics, mais elle s'appuie également sur des moyens d'intervention spécifiques.

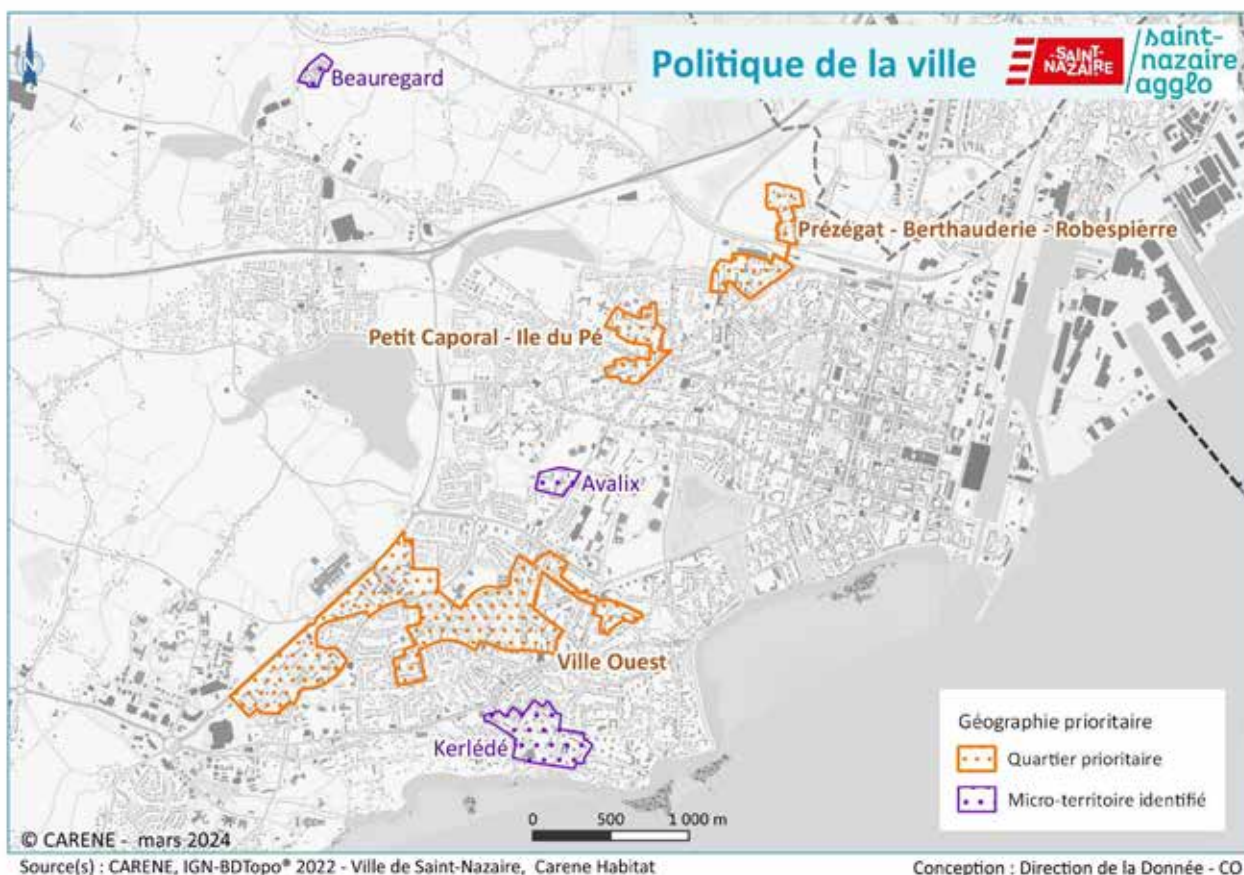
Le Contrat de ville précise les objectifs et les moyens identifiés par les partenaires pour améliorer la situation des quartiers prioritaires et les conditions de vie de leurs habitants. Sur l'agglomération nazairienne, il est porté par plusieurs partenaires dont Saint-Nazaire Agglo, l'État et ses opérateurs, la Ville de Saint-Nazaire, le bailleur social, la CAF, le Département et la Région. Ils soutiennent ensemble les projets des acteurs locaux contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

UNE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DÉDIÉE

La délimitation du contour des quartiers les plus fragiles, dits quartiers prioritaires ou Quartiers Politiques de la Ville (QPV), constitue le territoire couvert par la politique de la ville. Cette délimitation se fait sur la base d'un critère unique fixé par l'État, à savoir un revenu par habitant inférieur à 60 % du revenu médian du territoire. Ces quartiers doivent aussi respecter un seuil de population minimal de 1000 habitants. Jusqu'en 2023, un second niveau de la géographie prioritaire existait, les quartiers dits de « veille active » mais aucuns moyens spécifiques de l'État ne pouvaient y être mobilisés. Cette échelle d'intervention disparaît donc de la nouvelle géographie prioritaire qui s'applique à partir de 2024. À leur place, ce sont désormais des micro-territoires qui peuvent être définis et négociés entre l'État et les collectivités. Elles ne font pas partie du périmètre de la géographie prioritaire, mais des crédits spécifiques peuvent être accordés ponctuellement pour des actions identifiées au préalable.

Lors du travail d'analyse pour l'ajustement de la géographie prioritaire réalisé en 2023, trois micro-territoires non retenus dans la géographie prioritaire ont été identifiés.

Ces territoires doivent présenter des caractéristiques similaires à celle des QPV, objectivées par des indicateurs locaux. Aussi, leur identification n'est pas figée et ils pourront être réajustés au cours du Contrat de ville selon l'évolution des indicateurs locaux.





Concert-promenade, Association « La philharmonie des quartiers »



QUELS SONT LES ACTEURS IMPLIQUÉS ?

2 CO-PILOTES



DE NOMBREUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Soutiennent les projets des acteurs locaux contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales

ASSOCIATIONS ET ACTEURS DE TERRAIN

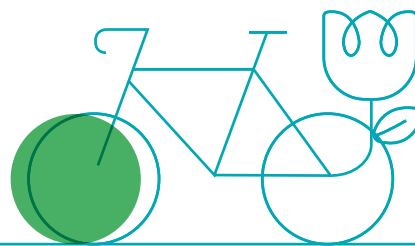
Portent et déploient des projets dans les quartiers.

HABITANT.ES ET MEMBRES DES CONSEILS CITOYENS DE QUARTIERS OUEST ET NORD*

*concernés par les Quartiers Politique de la Ville

Participent à la gouvernance et à la remontée des enjeux et besoins sur les quartiers prioritaires

Le Contrat de ville est élaboré et mis en œuvre grâce à une **organisation partenariale** entre les différents acteurs. Une attention particulière est en effet accordée aux **remontées de terrain** (d'associations, d'habitants.es, d'acteurs locaux) et aux diagnostics (observations statistiques, sensibles) afin de rester connecté avec les réalités des quartiers prioritaires. Des **temps d'échanges réguliers** permettent également de partager les points de vue et de se donner des objectifs communs.



QUELS SONT LES MOYENS MOBILISÉS ?

Une ingénierie dédiée

L'État et Saint-Nazaire Agglomération portent respectivement une ingénierie au service de la mise en œuvre et de l'animation du Contrat de ville dans les QPV. Le Service Vie des quartiers et Contrat de ville, au sein de la Direction Initiatives Associatives et Citoyenne de la Ville et de l'Agglomération de Saint-Nazaire comporte ainsi un poste de chargé(e) de mission Contrat de ville dédié à ce sujet. Par ailleurs, les autres postes du service concourent à un déploiement partenarial et intégré du Contrat de ville au sein des quartiers prioritaires. Au sein de la Préfecture de la Loire-Atlantique, le Service Politique de la ville ainsi que le ou la délégué(e) du Préfet pour Saint-Nazaire sont également mobilisés.

La mobilisation du droit commun

La mobilisation droit commun est l'ensemble des politiques publiques qui s'appliquent sur le territoire français et qui sont mises en œuvre selon les compétences de l'État et de ses opérateurs, des collectivités, bailleurs...

La première ambition de la politique de la ville est de mobiliser ces moyens de droit commun en priorité en direction des quartiers, de veiller à ce qu'ils y soient effectivement mis en œuvre, voire de les y concentrer.

C'est pour cela que la politique de la ville favorise une approche globale et transversale afin de mobiliser l'ensemble des politiques publiques pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires.

La politique de la ville : une démarche intégrée et globale pour trouver les réponses adaptées aux besoins spécifiques de ces territoires et de leurs habitants.

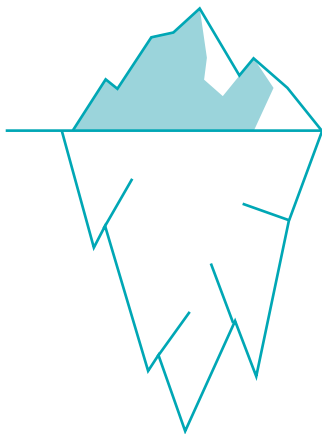
L'un des enjeux propres à la politique de la ville est de pouvoir mobiliser une grande variété d'acteurs, sur une diversité de thématiques, pour répondre à des besoins très ciblés. La politique de la ville est ainsi reconnue comme une politique publique novatrice qui a su construire des formes d'intervention publique originales sur les territoires :

- Le partenariat comme règle pour sortir des logiques de concurrence et travailler la complémentarité entre les acteurs. Ce partenariat s'incarne dès le pilotage co-porté par l'État et l'agglomération.
- Une attention particulière aux remontées de terrain (d'associations, d'habitants, d'acteurs locaux) et aux diagnostics (observations statistiques, sensibles) permettant d'alimenter continuellement une base de travail la plus en prise avec les réalités des quartiers prioritaires.
- Une vision partagée et transversale des enjeux d'un territoire à travers la mise en place d'espaces et de temps d'échanges réguliers permettant de croiser les points de vue et les politiques publiques, de se donner des objectifs communs de travail.
- Un droit à l'erreur qui permet d'oser expérimenter, sortir des cadres classiques d'intervention avec des subventions au projet qui sont conditionnées à la réalisation du projet mais pas nécessairement à son résultat. La logique d'évaluation continue et le travail important de bilan des actions doivent ainsi permettre de réajuster les méthodes de travail et de continuer à essayer différemment si cela ne fonctionne pas.

LES DIFFÉRENTES MODALITÉS D'INTERVENTIONS PUBLIQUES

LE SOUTIEN FINANCIER AUX PORTEURS DE PROJETS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : LA PROGRAMMATION

Les crédits spécifiques versés aux associations et opérateurs publics par voie d'appel à projets par les partenaires : État, CAF, les collectivités territoriales.



LES AUTRES INTERVENTIONS EN DIRECTION DES QUARTIERS : LA MOBILISATION RENFORCÉE DU DROIT COMMUN

L'ensemble des moyens humains, techniques et financiers mobilisés par les partenaires signataires sur les quartiers.

Des leviers financiers spécifiques

Des moyens réservés à la politique de la ville sont mobilisés à travers la mise en place d'un appel à projets annuel qui soutient financièrement des projets d'associations ou des dispositifs dédiés aux QPV et à leurs habitants, et fléchés sur des thématiques identifiées comme prioritaires. Ces crédits dits spécifiques doivent ainsi agir comme un levier, en appui des moyens de droit commun et avec l'action conjuguée des différents partenaires du Contrat de ville. Il s'agit donc de moyens « en plus ».

L'appel à projets permet chaque année aux financeurs et partenaires du Contrat de ville (État, collectivités, etc.) de solliciter les associations et les acteurs de terrain sur des thématiques précises afin de faire émerger des projets qui puissent répondre concrètement aux enjeux et aux besoins identifiés pour les QPV. Les projets proposés sont ensuite étudiés et ceux qui sont sélectionnés reçoivent une subvention, conditionnée à la réalisation du projet. Chaque projet doit également faire l'objet d'un suivi et d'un bilan avec les financeurs et les partenaires de terrain.

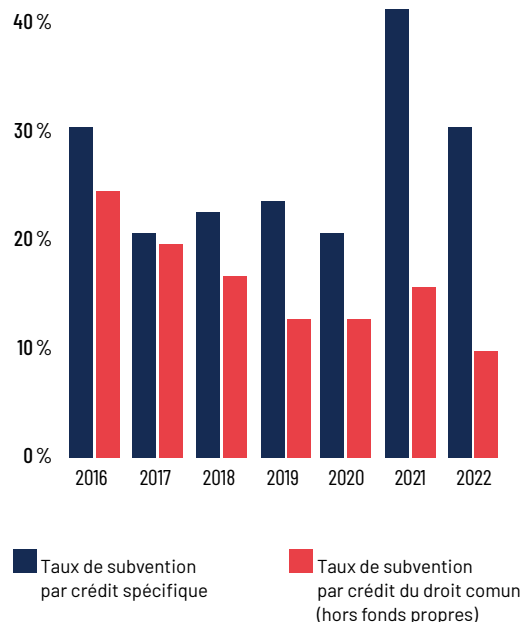
Certains projets de l'appel à projets sont financés sur plusieurs années, avec un financement fixe renouvelé chaque année (sur une durée de trois ans par exemple). C'est ce qu'on appelle un cadre de financement en Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO). Le présent Contrat a notamment pour objectif d'accroître le nombre de CPO sur la période 2024-2030 pour des projets structurants répondants à un besoin spécifique des quartiers, expérimentaux et innovants.



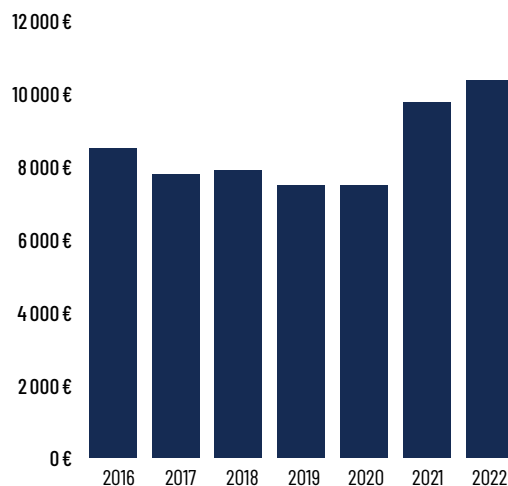
Association « Cales obscures »

BILAN FINANCIER DE L'APPEL À PROJETS

Poids annuel du montant des subventions par rapport au coût total de l'action



Montants moyens par actions (tous crédits spécifiques) octroyés par an



VÉRITABLE EFFET « LEVIER »

27%

du montant total des actions couvert par les crédits spécifiques et jusqu'à 42% en 2021

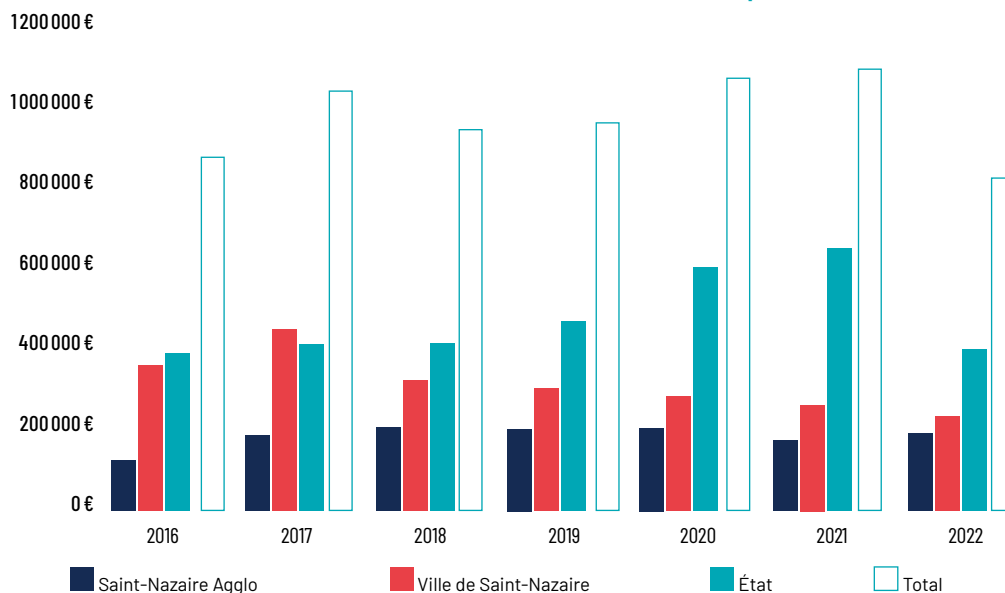
92

projets financés en moyenne annuellement sur la période 2016/2022

Source : évaluation politique de la ville, KPMG

Montant des crédits attribués dans le cadre de l'Appel à Projets Contrat de ville 2016/2022

6 845 666 €
de crédits attribués au total sur la période 2016/2022



QUELQUES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES À SAINT-NAZAIRE

Pour lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge

CITÉ ÉDUCATIVE (CE)

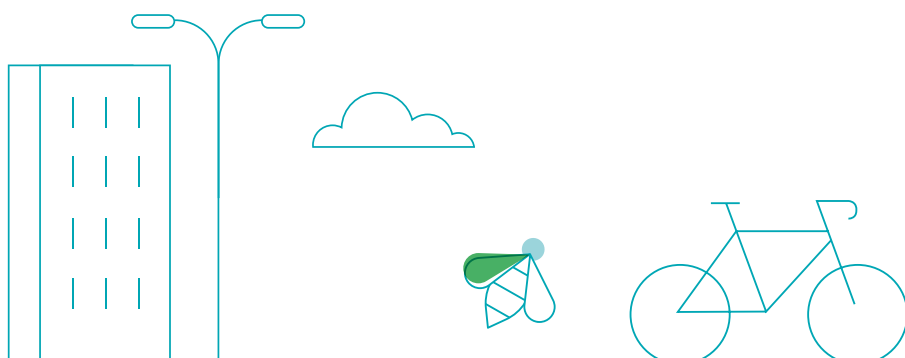
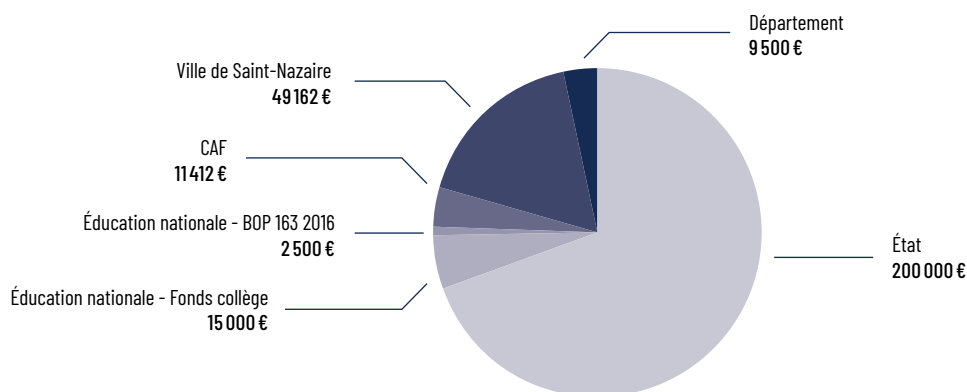
Label obtenu en 2019 pour Saint-Nazaire, la Cité éducative a vocation à mobiliser plus particulièrement les partenaires sur l'enjeu éducatif. Coordonnée par la Préfecture, l'Éducation nationale et la Jeunesse via ses représentants locaux, la Ville et le Département, la Cité éducative nazairienne vise à associer les acteurs institutionnels, les associations et les familles afin de contribuer ensemble à l'éducation, l'insertion citoyenne, sociale, économique et professionnelle des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

29 actions financées sur quatre piliers :

- Ouvrir le champ des possibles.
- Conforter le rôle de l'école.
- Promouvoir la continuité éducative.
- Ingénierie (un poste de coordination, un poste de référente 12/25 ans, communication et animation).



Répartition des co-financements Cité éducative 2023/2024





« Aventures éphémères, CEMEA »

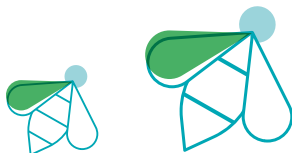
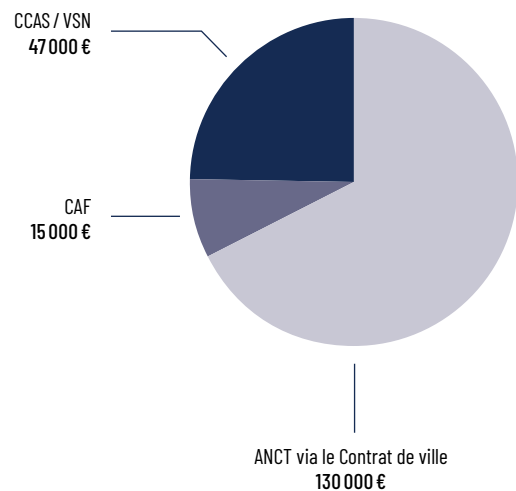
PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Mis en place depuis 2007 à Saint-Nazaire sur la double géographie prioritaire de l'Éducation nationale et de la politique de la ville, le PRE apporte un soutien direct aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans rencontrant des difficultés en prenant en compte la globalité de leur environnement. Pour cela le PRE travaille avec différents professionnels et institutions afin de proposer aux familles la mise en place d'un parcours adapté, visant l'accompagnement à la réussite éducative de l'enfant avec ses parents.

En 2022 :

- 149 parcours d'enfants accompagnés.
- Champs d'intervention : parentalité, accompagnement à la scolarité, accès à la culture/sport/loisirs, accès aux soins.
- Deux référentes de parcours mobilisées dans l'accompagnement des enfants.
- Actions collectives d'accompagnement : Petites plumes et Cap collège.

Répartition des financements du Programme de Réussite Éducative 2023



Pour améliorer le cadre de vie des habitants

GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP)

Démarche partenariale visant à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants. Elle repose sur la coordination de plusieurs dispositifs et une mise en lien des partenaires du territoire et des différents services de la collectivité permettant de favoriser le partage d'informations et de définir collectivement les réponses les plus adaptées.

Elle permet d'anticiper les usages dans le cadre des projets urbains mais aussi de traiter des demandes d'habitants complexes et/ou récurrentes visant à l'amélioration de la qualité et des accès à l'espace public.

PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTÉRÊT RÉGIONAL (PRIR)

Dispositif qui consiste à améliorer la situation d'un quartier en travaillant sur l'urbain : réhabilitation de logements, déconstruction/reconstruction, diversification du type d'habitat, réorganisation de la voirie, etc. Le PRIR est un programme porté par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), qui finance et accompagne la transformation des QPV.

Le PRIR de Saint-Nazaire fait l'objet d'une convention 2019/2027 qui précise les travaux et opérations envisagés, les conditions de réalisation attendues (concertation spécifique, relogement, clauses sociales, etc.) et les financements associés.

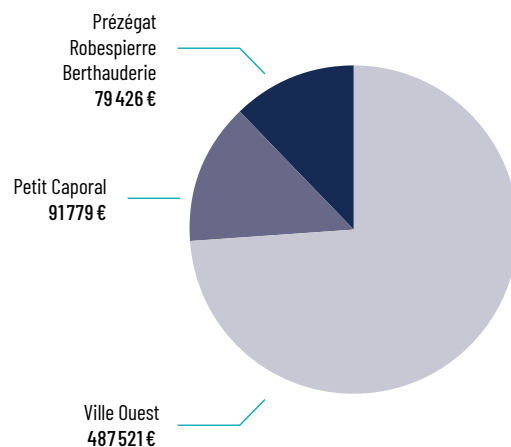
Quelques exemples d'actions :

- Prézégat : Aménagement et équipements (aire de jeux, table de pique-nique).
- Petit Caporal : Opérations de désenclavement du quartier et construction d'un pôle d'équipements petite enfance en lien avec l'école Brossolette.
- Galicheraie : Restructuration et réhabilitation de la résidence Silène.
- Trébale : Restructuration et rénovation du centre commercial, qui s'accompagnera d'un travail important sur les résidences Silène du secteur (Provence, Trébale, Richarderie) et sur les espaces publics alentours.

ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est un impôt local dû par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés bâties. Pour les logements se trouvant en QPV, le bailleur social (exemple : OPH Silène) peut avoir un abattement jusqu'à 30% du montant total de la TFPB dans le cadre de la signature d'une convention entre le bailleur social, l'Etat et la collectivité de rattachement du bailleur (Saint-Nazaire Agglo à Saint-Nazaire). En contrepartie de cet abattement, le bailleur social s'engage à mettre en place des actions et des dispositifs visant à renforcer la proximité de ses services, l'entretien, la maintenance, le développement d'actions sociales en direction des habitants des QPV.

Montant de l'abattement TFPB Silène en 2022



Quelques exemples d'actions : renforcement de la présence du personnel de proximité ; formation et soutien des personnels de proximité ; sur-entretien ; gestion des déchets et des encombrants ; concertation et sensibilisation des locataires ; animation visant à favoriser le lien social et le vivre-ensemble.

Pour améliorer les relations entre habitants et services publics

LE CONTRAT D'ADULTES-RELAIS

Le contrat adultes-relais permet à des personnes éloignées de l'emploi, d'au moins 26 ans et habitant un QPV, d'assurer des missions de médiation et de proximité, dans le cadre d'un contrat d'insertion financé par l'État. Ce type de contrat ne peut s'appliquer que pour des employeurs du secteur non lucratif (administration, association, entreprise privée en charge de la gestion d'un service public) et permet de répondre à la fois à des enjeux d'emploi et d'insertion pour les habitants des quartiers prioritaires, et à des enjeux de cohésion sociale. Les missions confiées aux adultes-relais visent en effet à améliorer les relations entre les habitants des quartiers prioritaires et les services publics et les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

À Saint-Nazaire, dix postes sont déployés au 1^{er} janvier sur des missions diverses :

- Prévention de la délinquance et tranquillité publique.
- Accès aux droits et médiation sociale/numérique.
- Médiation sportive.
- Médiation sociale.
- Médiation culturelle.



L'élaboration du Contrat de ville

LE PARTENARIAT ÉTAT / COLLECTIVITÉ

Du processus d'évaluation à la finalisation du document du Contrat de ville, l'élaboration de ce contrat cadre a fait l'objet d'échanges stratégiques entre le Sous-Préfet en charge de la politique de la ville et les élus de l'agglomération et de la Ville de Saint-Nazaire afin d'orienter et d'alimenter le travail technique des services de la préfecture et de la collectivité. Ce co-pilotage a pu s'appuyer sur une ingénierie territoriale volontariste qui a permis de mobiliser largement les partenaires et les habitants dans ce processus d'évaluation et de saisir les opportunités d'accompagnement qui se présentaient. La mobilisation d'un réseau de référents en interne des deux institutions pilotes a également été un levier important de ce processus pour remettre l'enjeu de territorialisation du droit commun au cœur des objectifs de la politique de la ville et de ce nouveau Contrat de ville.

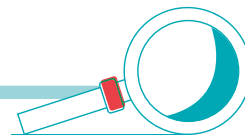
Ce processus d'élaboration en co-pilotage resserré s'est notamment attaché à deux sujets principaux :

- Travailler à la redéfinition à la marge de la géographie prioritaire telle qu'affichée dans ce Contrat de ville.
- Garantir l'opérationnalité des objectifs et l'adaptation des enjeux et des axes nationaux au plus près des besoins des habitants et des quartiers politique de la ville de l'agglomération nazairienne.

LA DÉFINITION DE PRIORITÉS POUR LE TERRITOIRE

Le travail d'élaboration du Contrat de ville s'est centré sur la définition de priorités et d'objectifs partagés avec un attachement à la dimension partenariale de cette démarche.

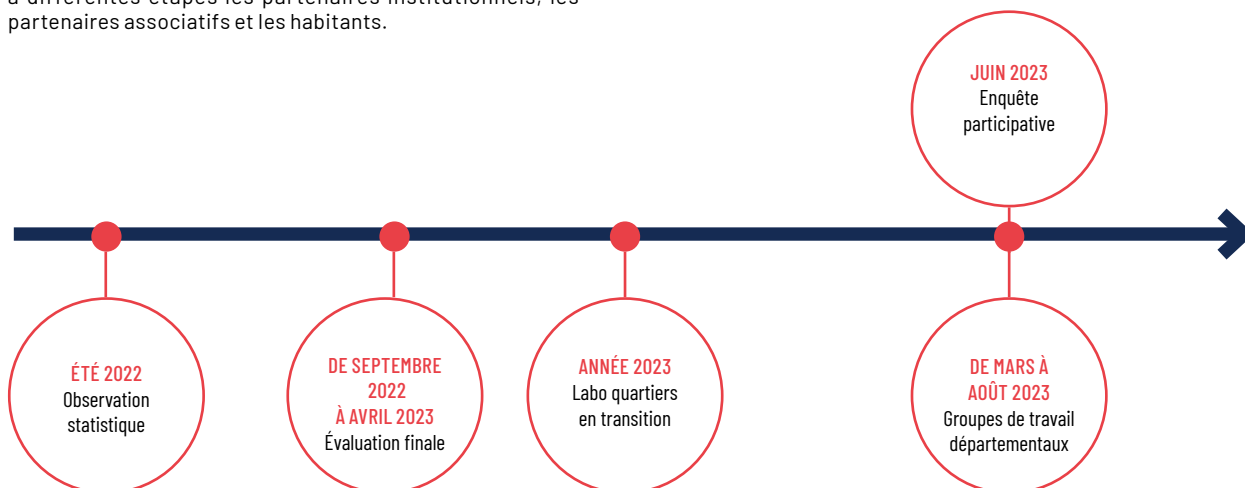
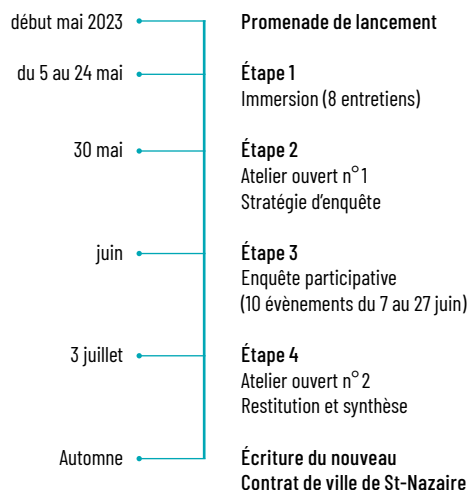
En effet, il s'agissait de pouvoir arriver à croiser l'ensemble des points de vue des différentes parties prenantes de la politique de la ville pour aboutir à des enjeux concrets, prioritaires et incarnés sur les QPV nazairiens. Pour cela plusieurs démarches ont été menées sur les années 2022 et 2023 afin d'associer à différentes étapes les partenaires institutionnels, les partenaires associatifs et les habitants.



ZOOM SUR L'ENQUÊTE PARTICIPATIVE

Les services de l'agglomération et de la Préfecture ont mené une enquête participative d'avril à juillet 2023 avec les agences Histoire de Ville et Pratico-Pratiques, accompagnées par le Laboratoire d'Innovation Publique de l'État en Pays de la Loire (ETAT Lin) suite à un appel à projets de la délégation interministérielle de la transformation publique. Cette enquête s'adressait aux habitants et habitantes des trois Quartiers Politiques de la Ville de Saint-Nazaire afin de recueillir leurs besoins et attentes, en cohérence avec les attendus nationaux d'une concertation habitante pour nourrir les objectifs des futures contractualisations. En effet, il s'agit d'un enjeu majeur rappelé par le gouvernement notamment lors de la circulaire du 31 août 2023.

Les différentes étapes de la démarche



Cette enquête participative a permis d'aller à la rencontre d'une centaine de personnes sur les 3 QPV afin de faire ressortir les besoins locaux prioritaires. Différentes modalités innovantes, telles que rencontres à « la volée », ateliers baromètre, visites à domicile, porte-à-porte, ont pu être expérimentées lors de cette enquête afin de pouvoir travailler en petits groupes d'ateliers sur des axes spécifiques du Contrat de ville (emploi, cadre de vie et transitions notamment), mais aussi de pouvoir échanger avec les habitants dans l'espace public sur leurs envies pour leur quartier. Ces dispositifs et outils d'aller-vers pourront être réutilisés par les services pour consulter les habitants sur l'évolution des actions du Contrat de ville ou des besoins dans les QPV.



Atelier ouvert 1 - 30/06/2023



Atelier de concertation - Quartier du Petit Caporal - 26/06/2023



Atelier de concertation - Quartier de la Bouletterie - 26/06/2023

L'ENQUÊTE EN QUELQUES CHIFFRES

100 à 200
habitants rencontrés

20
jours d'enquête

10
événements

Des années d'expérience
de vie incalculables
dans les quartiers.

Des habitants intéressés et
investis durant les échanges.

Des rencontres réalisées
du lundi au dimanche,
matin, après-midi ou soir.



Robespierre-Prézégat : 30
Petit Caporal : 24
Ville Ouest : 52

En immeuble : 30
En maison : 10
Sans domicile : 10
Non communiqué : 10

 **64**
femmes

 **41**
hommes

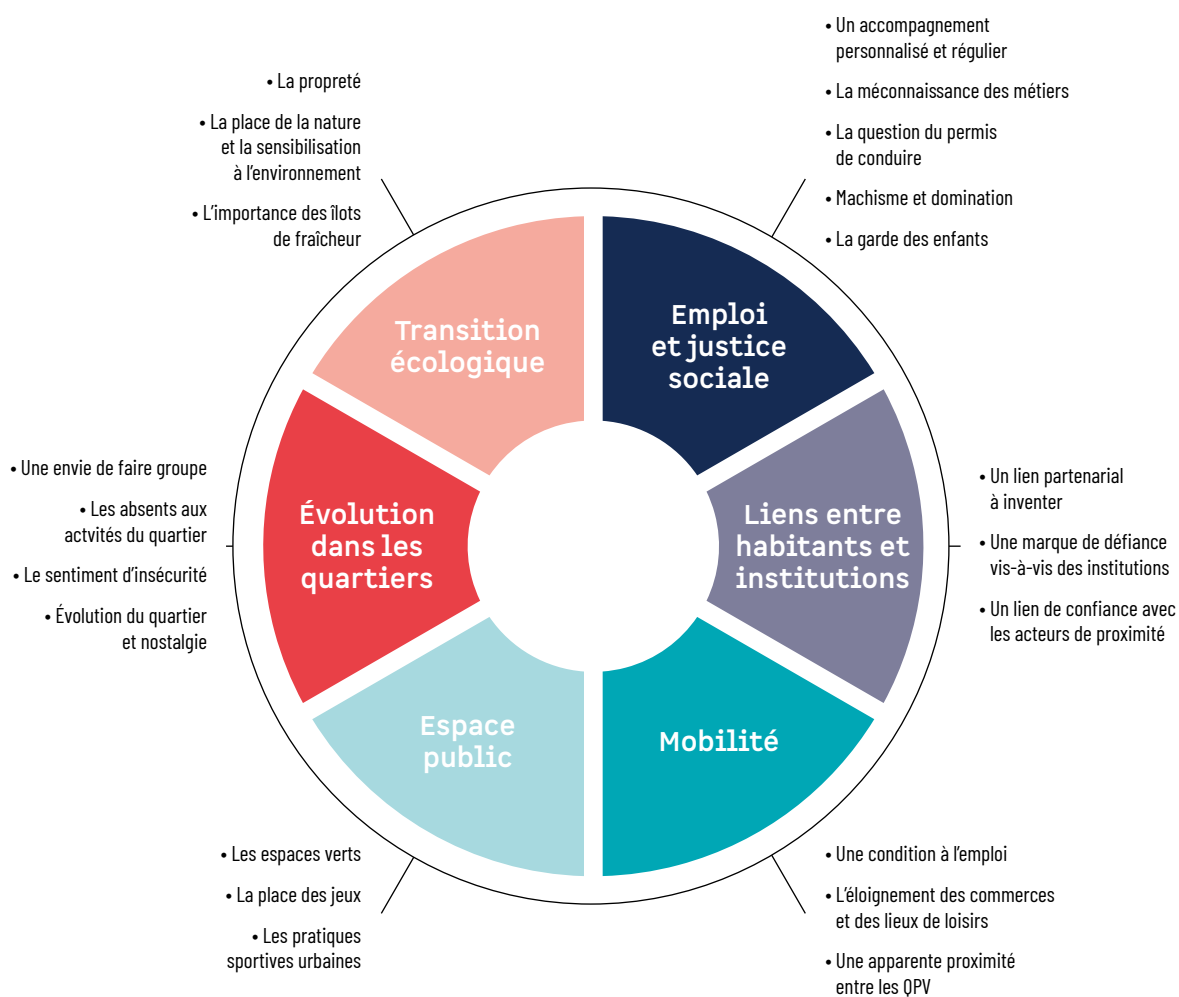
<18 ans : 4
18/25 ans : 3
25/30 ans : 3
30/40 ans : 6
40/60 ans : 6
60/70 ans : 8
>70 ans : 9
Non communiqué : 25

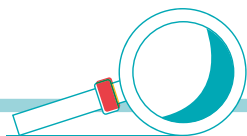
<18 ans : 8
18/25 ans : 10
25/30 ans : 4
30/40 ans : 2
40/60 ans : 2
60/70 ans : 4
>70 ans : 4
Non communiqué : 4

Personnes en situation
de handicap : 4



LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ISSUES DE L'ENQUÊTE PARTICIPATIVE





ZOOM SUR UNE DÉMARCHE SPÉCIFIQUE D'EXPÉRIMENTATION : LABO QUARTIERS EN TRANSITION

Accompagnée par Résovilles, Saint-Nazaire Agglomération a expérimenté en 2023 une méthodologie intitulée « Labo Quartiers en transition » afin d'identifier les vulnérabilités des QPV et de ses habitant.e.s vis-à-vis du changement climatique. De concert avec les différents services de la collectivité et les partenaires de la politique de la ville, cette démarche visait également à intégrer les enjeux du nouvel axe national relatif aux transitions dans la future feuille de route du Contrat de ville 2024-2030.

En pratique, la démarche s'est traduite par :

- Deux demi-journées de formation aux enjeux de la transition (atelier Fresque du climat) et de la politique de la ville à destination des équipes engagées dans la démarche.
- Une journée de séminaire avec les partenaires pour établir un diagnostic des enjeux locaux et des priorités d'actions.
- Un projet « Data sciences » pour étudier les critères de vulnérabilités des QPV face à la canicule.
- Une journée de diagnostic partagé à Saint-Nazaire pour construire la feuille de route des transitions en quartiers.



Atelier ouvert 1 - 30/06/2023



Demi-journée de formation à la politique de la ville - 01/06/2023

mars / avril
St-Nazaire

Fresque
du climat

mai
Angers

Diagnostic
inter-régional

mai > novembre

Défi commun
sur les datas

septembre
St-Nazaire (une journée)

Travail sur les
préconisations

Labo
Quartiers
en Transitions

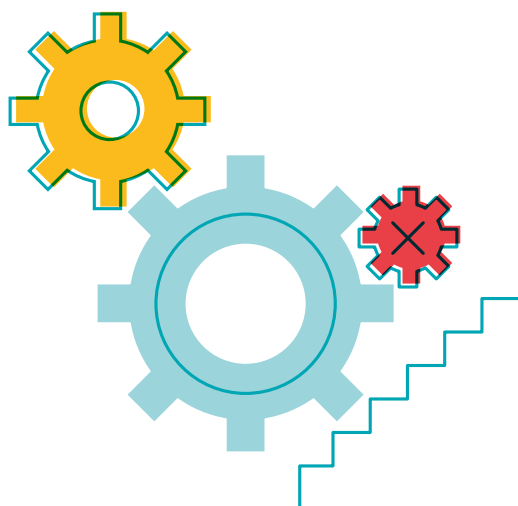
LA MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DES OBJECTIFS PARTAGÉS

Un travail de synthèse a ensuite été réalisé et retravaillé par les services techniques de la ville, de l'agglomération et de la préfecture afin de finaliser une proposition soumise aux pilotes et aux partenaires signataires du Contrat de ville lors du Coville du 9 novembre 2023.

À la suite du Comité de pilotage (Coville), l'objectif était de décliner de manière opérationnelle et plus territorialisée les enjeux majeurs dans chaque thématique, sur la base des quatre axes du Contrat de ville. Trois ateliers thématiques réunissant les partenaires techniques du Contrat de ville ont eu lieu, sous un format participatif :

- 14 novembre : Atelier Plein Emploi.
- 22 novembre : Atelier Quartiers Plus sûrs.
- 23 novembre : Atelier Emancipations – Accès aux droits.

Ces ateliers ont permis de préciser et de confirmer les enjeux par piliers.



Atelier Quartiers des émancipations - 23/11/2023 (World Café)



Coville 9/11/2023 - Validation du cadre du Contrat de ville 2024-2030

Objectifs prioritaires - Contrat de ville 2024-2030

Contributions
opérateurs /
État

Contributions
habitantes

Contributions
des partenaires

Les objectifs partagés

Sur la base des quatre axes nationaux, les objectifs majeurs suivants ont été posés et validés par les partenaires. Ces objectifs deviennent le socle de référence des groupes thématiques, et permettent d'identifier la manière dont le Contrat de ville peut venir articuler et renforcer le droit commun au regard des besoins des quartiers prioritaires.

DES QUARTIERS D'ÉMANCIPATION

- Encourager la réussite éducative pour les enfants et les jeunes tout au long de leur parcours avec leurs familles.
- Accompagner dans la découverte et l'expérimentation de pratiques culturelles, sportives ou citoyennes.
- Favoriser la socialisation dès le plus jeune âge et conforter les liens dans la cellule familiale.
- Garantir un accès aux droits aux habitants des QPV.

DES QUARTIERS EN TRANSITION

- Porter une attention au confort et à la santé des habitants dans leurs logements et leur vie de quartier.
- Développer les mobilités alternatives et la motilité*.
- Développer l'accessibilité sociale à l'alimentation.
- Affirmer une écologie inclusive et solidaire.

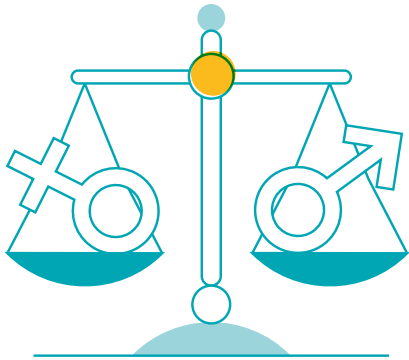
DES QUARTIERS PLUS SÛRS

- Investir et animer l'espace public.
- Prévenir et réduire les conduites à risque dès le plus jeune âge.
- Encourager l'appropriation du cadre de vie et le vivre-ensemble.
- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de la sécurité, du PRIR et du Contrat de ville.

DES QUARTIERS DU PLEIN EMPLOI

- Adapter et personnaliser l'offre d'accompagnement pour les publics les plus éloignés de l'emploi en QPV.
- Accompagner la mobilité et l'accès à l'emploi.
- Développer et soutenir la garde d'enfants comme levier vers l'emploi.
- Faciliter la connaissance et l'accès aux outils numériques et à la formation linguistique.

* Motilité : capacité, potentiel d'une personne ou d'un groupe à la mobilité. Possibilité effective qu'ont certaines catégories de personnes à mettre en œuvre leurs déplacements (par exemple : bonne compréhension d'un plan ou d'un système de transports en commun, bonne information et capacité à financer un titre de transport, etc).



UN PRINCIPE TRANSVERSAL : L'INCLUSION, LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

1- Inclusion et lutte contre les discriminations

- Casser les stéréotypes et lutter contre l'auto-discrimination.
- Lutter contre l'exclusion des minorités.
- Développer et partager la connaissance sur les discriminations.

2- Égalité Femmes / Hommes et filles / garçons

- Tendre à une égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- Agir dès le plus jeune âge contre les stéréotypes.
- Lutter contre l'isolement et les freins à l'insertion sociale des femmes.

Des leviers à mobiliser :

- Inviter les porteurs de projets à poser des indicateurs d'évaluation liés au genre dans le bilan de leurs actions et sur leur public cible.
- Créer une clause de conditionnalité liée au genre dans l'appel à projets.
- Encourager les porteurs de projets à s'autoévaluer sur l'inclusion et l'égalité femmes/hommes afin qu'ils s'interrogent sur leur mode de gouvernance (par exemple : l'inclusiscore).
- Former les acteurs de la politique de la ville sur ce sujet.

DONNÉES CLÉS

45,2 %

des femmes salariées en QPV occupent un emploi à temps partiel, contre 12.4 % des hommes

De nombreuses femmes peu qualifiées occupent de façon contrainte un temps partiel, du fait de faibles qualifications. Elles disposent alors d'un niveau de salaire très faible. Parmi elles, certaines mères de familles monoparentales peuvent éprouver des difficultés à conjuguer activité professionnelle et garde d'enfants.

55 %

des actifs immigrés en QPV avec un haut niveau de formation occupent un emploi d'employé ou d'ouvrier, contre 41,8 % des actifs non immigrés. Pour les actifs de la CARENE, cela touche 38 % des immigrés et 22 % des non immigrés.

Ce phénomène est celui de la déqualification : un déclassement subit par un travailleur dans la hiérarchie des classifications professionnelles. Ici, on peut noter un double phénomène de déqualification, à la fois sur la caractéristique de l'immigration, mais aussi sur « l'effet de quartier ».

Source : INSEE 2018

Des quartiers du plein emploi

Permettre l'accès à l'emploi ou à une formation professionnelle pour les habitants des quartiers constitue un enjeu majeur, en particulier dans le contexte proche du plein emploi que connaît le territoire de Saint-Nazaire Agglomération.

Cet objectif doit pouvoir se concrétiser par une présence renforcée des entreprises au sein des quartiers et par l'articulation des différents dispositifs à l'échelle des quartiers. Les freins à l'emploi que connaissent les habitants devront être pris en compte pour agir significativement sur le taux de chômage, en particulier ceux liés aux modes de garde ou à la maîtrise de la langue.

DONNÉES CLÉS

81 %

des établissements nouvellement créés dans les QPV en 2021 étaient des auto-entreprises.

(Base Sirene, 2021)

42 %

de la population des QPV en âge de travailler occupe un emploi contre 61% pour Saint-Nazaire.

(INSEE 2018)

26 %

de la population active du QPV occupe un emploi à temps partiel, contre 15% à Saint-Nazaire.

(INSEE 2018)

61 %

des habitants des QPV ont des bas revenus, contre 24% pour Saint-Nazaire.

(INSEE 2018)

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

Ville et agglomération

- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

État

- France travail et réseau pour l'emploi
- Contrat engagement jeune en rupture
- EPIDE (Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi)
- Service civique

Région

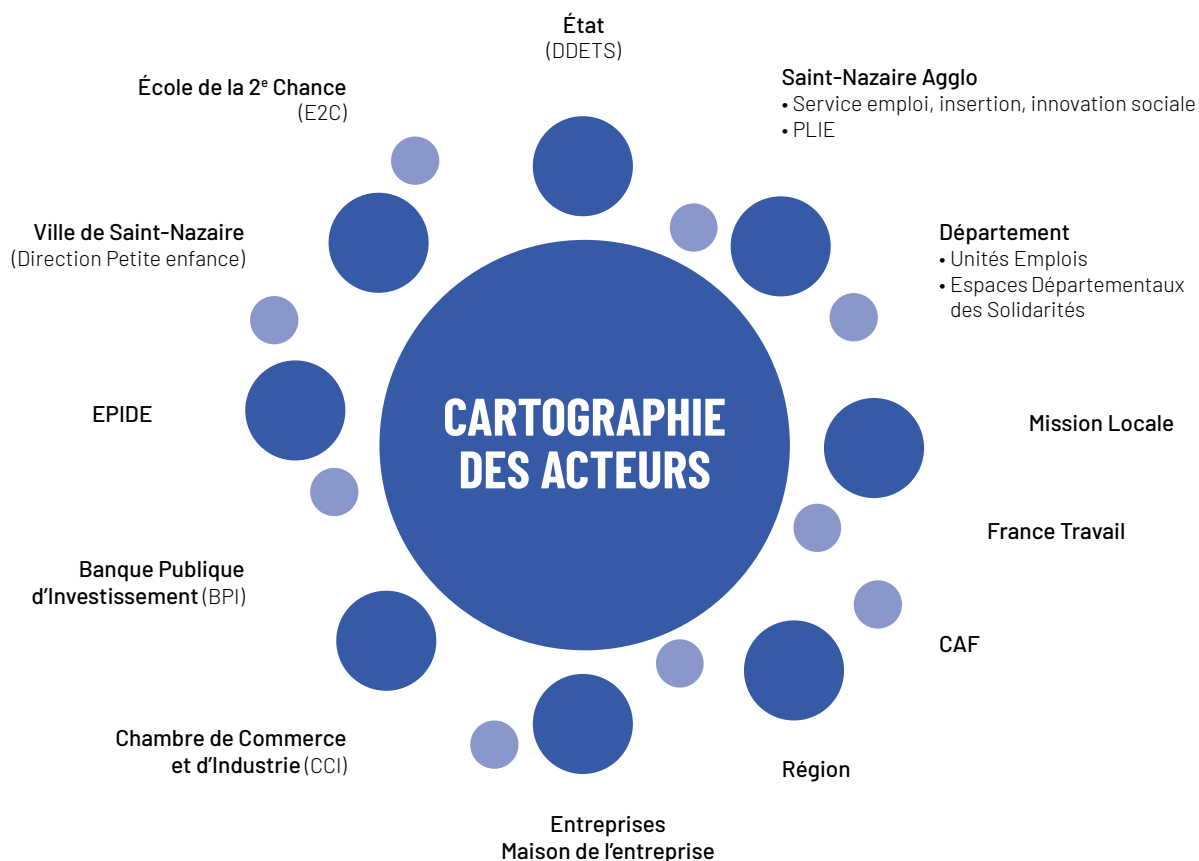
- Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) 2022-2028
- Politique régionale actualisée concernant la formation des demandeurs d'emploi

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises)/les entreprises s'engagent :

Programme d'accompagnement offert à toutes les entreprises qui veulent œuvrer à une meilleure inclusion économique des quartiers politique de la ville et de leurs habitants via une contractualisation. Le dispositif « les entreprises s'engagent » est piloté par le Ministère du travail, avec pour objet d'inciter les entreprises à s'engager en faveur de la Responsabilité Sociale et Environnementale.





SYNTHÈSE DES OBJECTIFS PRÉSENTÉS

01. Adapter et personnaliser l'offre d'accompagnement pour les publics les plus éloignés de l'emploi en QPV.

02. Accompagner la mobilité et l'accès à l'emploi.

03. Développer et soutenir la garde d'enfants comme levier vers l'emploi.

04. Faciliter la connaissance et l'accès aux outils numériques et à la formation linguistique.

GOVERNANCE ET FRANCE TRAVAIL

Dans le contexte actuel de mise en place de la réforme France Travail, un protocole de préfiguration a été signé le 1^{er} juin 2023 en Pays-de-la-Loire entre l'État et la Région avec l'appui de France Travail. Une gouvernance spécifique et rénovée est prévue dans ce cadre :

- Au niveau régional : un comité quadripartite sous le copilotage politique et stratégique de l'État et de la Région, qui sera mis en place au sein du CREFOP, composé des acteurs régionaux impliqués dans le champ emploi/formation/orientation/insertion et intégrant des représentants des collectivités du niveau départemental et du bloc communal.

- Au niveau départemental, et pour les départements volontaires : un comité France travail appelé à faire converger tous les comités en place à l'échelon départemental traitant des sujets insertion, levée des freins périphériques, accompagnement de certains publics (jeunes, allocataires du RSA, personnes en situation de handicap...).

- Un maintien des CLEFOP en Pays-de-la-Loire à l'échelle des bassins d'emploi

À l'échelle des Contrats de ville, cette gouvernance réunirait les acteurs suivants : collectivité concernée par le Contrat de ville, État (DDETS - service politique de la ville), missions locales, France Travail, PLIE (service emploi de l'agglomération de Saint-Nazaire), la Région (notamment sur le volet formation) et le Département (notamment sur le volet insertion).

01

Adapter et personnaliser l'offre d'accompagnement pour les publics les plus éloignés de l'emploi en QPV

Cet objectif vise à identifier les habitants QPV les plus éloignés de l'emploi, afin d'accompagner et de lever l'accumulation des freins : manque d'un réseau de proximité, éloignement ou méconnaissance des codes du monde du travail, contraintes personnelles particulières etc. Il s'agit aussi de comprendre et d'agir sur la spécificité de ces publics dans l'emploi, en partageant de manière partenariale des constats et des outils à mobiliser.

COMMENT ?

1- Mieux appréhender le public cible

- Mettre en place un diagnostic pour recouper public QPV et public éloignés de l'emploi.
- Aller-vers les invisibles et non inscrits à France Travail.

2- Proposer un accompagnement adapté aux spécificités de ces demandeurs

- Lutter contre les discriminations, le sentiment de délaissement et l'auto-censure.
- Développer la Pair-aidance et le mentorat afin d'instituer un lien de confiance régulier et en proximité.

3- Travailler des alternatives à l'emploi classique

- Faire reprendre pied dans l'emploi : chantiers d'insertion, emplois aidés, emplois ciblés (clauses sociales).
- Accompagner vers d'autres modèles d'emploi.



« Sans réseau, tu n'as rien »

(habitante de La Bouletterie)



On donne l'impression d'agresser les gens quand on parle, mais c'est juste notre langage du quartier.

(habitant du Petit Caporal)

« Après plusieurs déceptions d'expériences professionnelles, on perd la motivation »

(habitant de La Bouletterie)

« En intérim, si on veut prendre deux mois après un contrat pour aller au pays, c'est possible »

(habitant de La Berthauderie)

4- Rapprocher le monde de l'entreprise vers les quartiers

- Favoriser le lien au monde de l'entreprise dès le collège (découverte des métiers, parcours inspirants, journées d'immersion).
- Développer l'entrepreneuriat en quartier.
- Encourager la rencontre en proximité entre employeurs, acteurs de l'emploi et habitants.

QUI ?

Partenaires compétents

- Saint-Nazaire Agglo
- État
- Région
- Département
- France Travail

Partenaires impliqués

- Entreprises

+ FOCUS ACTIONS

Créer un poste d'aller-vers les habitants des quartiers pour lever les freins périphériques à l'emploi (service emploi Saint-Nazaire Agglo) : renforcement des moyens humains via le PLIE pour contribuer au repérage des publics, notamment des « invisibles » et à l'orientation de ces personnes vers les dispositifs d'accompagnement existants.

02

Accompagner la mobilité et l'accès à l'emploi

L'une des conditions de l'accès à l'emploi est la mobilité et le déplacement pour aller vers les offres d'emploi et de formation. Indépendamment des enjeux structurels de mobilité (voiries, transports en commun, mobilités douces), il s'agit ici de travailler à l'accompagnement des mobilités individuelles dans un but d'insertion professionnelle.

COMMENT ?

1- Développer la plateforme mobilité vers les QPV

- Augmenter la visibilité de la plateforme mobilité et assurer une meilleure communication autour du dispositif.
- Développer l'aller-vers en quartier pour mobiliser autour de cette plateforme.

2- Lever les freins à la mobilité pour aller vers l'emploi

- Travailler sur la posture des accompagnants autour de ce sujet.
- Accompagner l'utilisateur à aller vers les dispositifs et les offres.
- Identifier les freins à la mobilité et aux déplacements et travailler à la montée en compétences.

QUI ?

Partenaires compétents

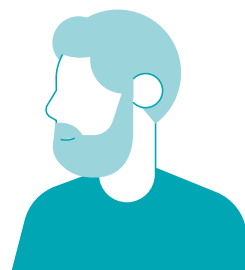
- Saint-Nazaire Agglo (service emploi)
- État
- Département
- France Travail

Partenaires impliqués

- Entreprises
- Mission Locale

« Comme il n'y a pas de bus à 5 heures du matin, on va au travail à pied, dans la zone commerciale du Auchan, en traversant un champ »

(habitant de Prézégat)



+ FOCUS ACTIONS

Augmenter le recours à la plateforme mobilité par les habitants des QPV, notamment par une communication ciblée mise en place auprès des acteurs de proximité.



L'Outil en main

03

Développer et soutenir la garde d'enfants comme levier vers l'emploi

La garde d'enfants est un levier important d'accès à l'emploi pour les femmes et les familles monoparentales, et plus particulièrement pour les personnes en insertion ou en emploi avec des horaires atypiques. En plus de l'ouverture de places de garde, il s'agit aussi de travailler à développer des structures d'insertion et de formation d'assistantes maternelles pour déployer l'offre.

COMMENT ?

1- Offrir une garde d'enfants ponctuelle pour permettre des actions de remobilisation autour de l'emploi

2- Accompagner la garde d'enfants à long terme

- Travailler la culture de laisser son enfant « en garde ».
- Faire connaître les différentes offres et modalités de garde.

3- Développer l'offre de garde d'enfants

Développer les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) en quartier en proposant notamment des formations et recrutements en proximité.

QUI ?

Partenaires compétents

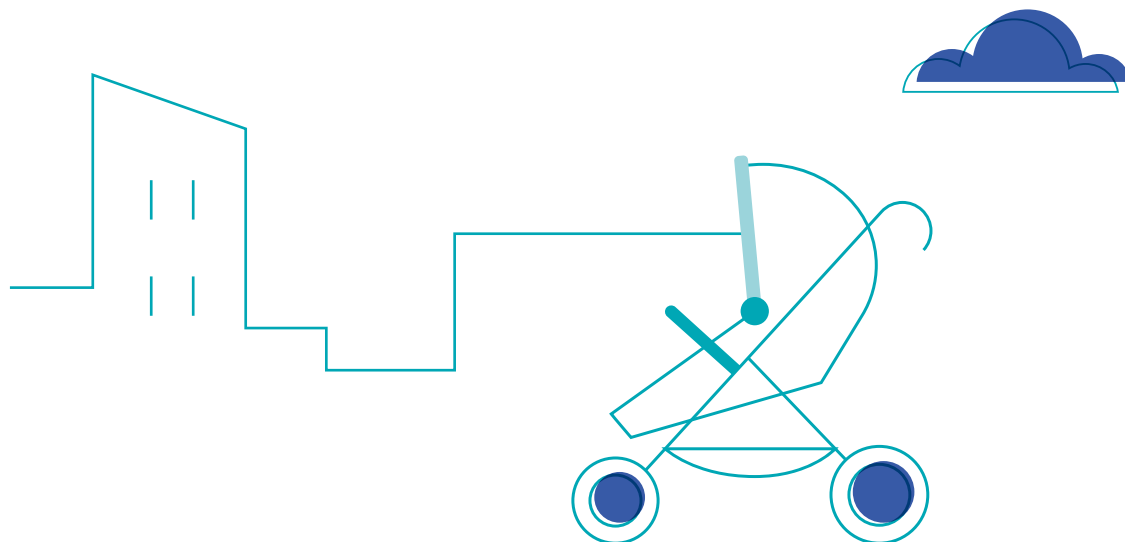
- État
- Ville de Saint-Nazaire
- CAF
- Département
- France Travail

Partenaires impliqués :

- Région
- Entreprises

+ FOCUS ACTIONS

Expérimenter une action de formation en partenariat avec le Département, la Région et la CAF afin de recruter des assistantes maternelles parmi les habitants des QPV et de développer les capacités d'accueil au sein des quartiers tout en réduisant le taux de chômage.



04

Faciliter la connaissance et l'accès aux outils numériques et à la formation linguistique

Il existe un certain nombre de dispositifs et d'offres existants, notamment à proximité du QPV Ville Ouest : France Travail, Espace civique, Centre de formation A2F, Espace Départemental des Solidarités. Plutôt que de créer de nouveaux outils à la levée des freins vers l'emploi (ici : linguistique et illettrisme), il s'agit de travailler à les faire connaître, car on constate que les dispositifs sont sous-utilisés. Cela permet aussi de travailler un enjeu d'accès aux droits.

COMMENT ?

1- Articuler, faire connaître et accompagner aux dispositifs existants.

2- Travailler sur le non-recours notamment à la formation numérique.

QUI ?

Partenaires compétents

- Ville de Saint-Nazaire/Saint-Nazaire Agglo
- État
- Département
- France Travail

Partenaires impliqués :

- Mission Locale

+ FOCUS ACTIONS

Mettre en place un diagnostic sur l'offre de Français Langue Étrangère (FLE) existante à l'échelle départementale (DDETS/Service Politique de la Ville).



FACE

Des quartiers d'émancipation

Le volet émancipation de la feuille de route de l'État dans les quartiers s'inscrit dans une stratégie de mise en dynamique des politiques publiques autour du parcours de vie des habitants.

La construction de logiques d'émancipation se situe à la croisée des outils déjà existants, notamment dans le droit commun, et des synergies innovantes à rechercher ou conforter. Pour rendre ainsi les clés de l'autonomie plus accessibles aux publics, il appartient à l'intérieur de ce volet du Contrat de ville, de concentrer l'action sur une ambition partagée et mesurable entre partenaires et d'accroître leur travail en réseau. Concevoir des quartiers d'émancipation par l'éducation, le sport, la culture et l'engagement citoyen et associatif suppose d'identifier les leviers pour agir au sein des quartiers, en s'attachant à identifier et lever collectivement les principaux d'entre eux.

Élargir le champ des possibles, accompagner la mobilité sociale et géographique, oser changer les paradigmes, soutenir une citoyenneté active et reconnue, sont autant d'objectifs qui conduisent à engager des projets au plus près des publics dès le plus jeune âge et dans la durée. L'émancipation s'entend alors comme levier permettant d'améliorer l'accès aux savoirs et à l'information, lutter contre les différentes formes de vulnérabilités et de discriminations, faciliter l'engagement et les solidarités, accompagner l'ambition et la réussite, favoriser l'ouverture culturelle et soutenir l'autonomisation.

L'émancipation des publics vulnérables nécessite le déploiement d'une action publique volontariste et renforcée, passant par la création des bases de l'ambition et de la réussite dès le plus jeune âge, l'accès à l'autonomie et à la connaissance de ses droits et enfin l'engagement pour devenir citoyens et de véritables acteurs du quartier.

DONNÉES CLÉS

39 %

des habitants QPV ont moins de 25 ans, contre 29 % pour Saint-Nazaire.

(CAF 2021)

59 %

des jeunes de 16/24 ans des QPV sont scolarisés.

(Estimations démographiques 2018)

42 %

des habitants des QPV vivent sous le seuil de pauvreté, contre 16 % des habitants de Saint-Nazaire.

(INSEE 2019)

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

Ville et Agglomération

- Projet Éducatif Global (Ville de Saint-Nazaire) : en cours de rédaction
- Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSi) 2024 - 2029
- Charte Ville handicaps
- Délibérations cadres en matière de politique sportive, culturelle et vie des quartiers (2017)
- Projet Culturel de Territoire
- Projet Éducatif, Artistique et Culturel

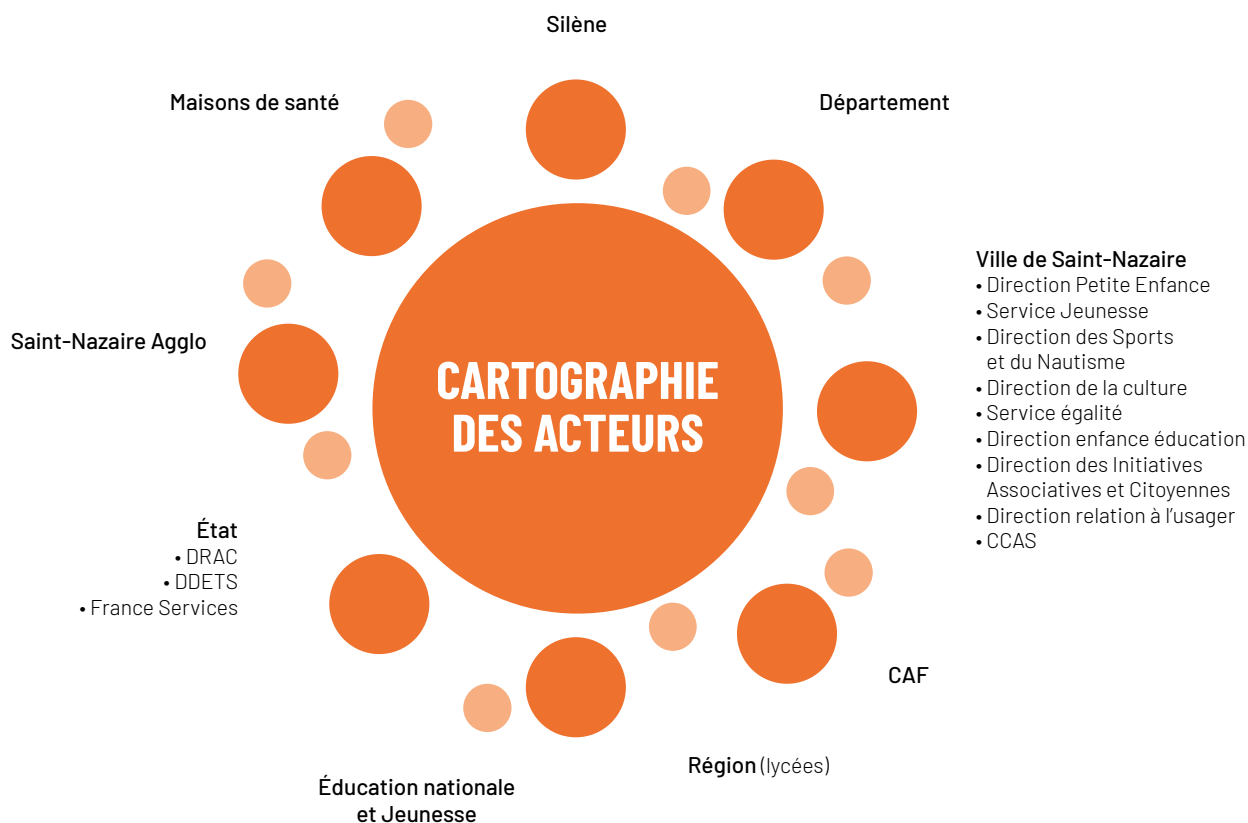
État

- Vacances apprenantes : École ouverte/colos apprenantes
- Parcours éducatif citoyen
- Classe Défense
- Classes Prépa'Talents
- France Services
- Pass Culture/Pass'Sport
- Opération « c'est mon patrimoine »
- Plan bibliothèque (DRAC)
- Programme « aux sports jeunes citoyens »
- Parcours Sésame (SDJES)
- Appel à projets 1 000 premiers jours
- Lieu d'accueils parents-enfants (LAEP)

CAF

- Fonds publics et territoires (Fpt)
- Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)





SYNTHÈSE DES OBJECTIFS PRÉSENTÉS

01. Encourager la réussite éducative pour les plus jeunes et tout au long de leur parcours avec leurs familles.

02. Accompagner dans la découverte et l'expérimentation de pratiques culturelles, sportives ou citoyennes.

03. Favoriser la socialisation dès le plus jeune âge et conforter les liens dans la cellule familiale.

04. Garantir un accès aux droits aux habitants des QPV.

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

La stratégie partenariale sur les publics 0/25 ans de la Cité éducative et l'accompagnement spécifique des publics 2/16 ans du Programme de Réussite Éducative sont le socle de l'intervention éducative en QPV.

La complémentarité de ces outils est une force pour viser la continuité éducative entre le cadre scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial, et dans une logique à la fois d'accompagnement, de soutien individuel mais aussi d'actions collectives. Les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à leur mise en œuvre sont importants et font l'objet de CPO.

Cordées de la réussite : Les Cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre

l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Quartiers d'été : dispositif déployé dans le cadre d'appel à projets départementaux permettant aux associations, aux collectivités, en lien avec les habitants des quartiers prioritaires de proposer des activités et des séjours durant la période estivale.

Plateforme mon stage de 3^e : plateforme qui permet de mettre en relation des établissements scolaires REP et REP+ et des partenaires engagés afin d'agir dans le meilleur intérêt des élèves en leur offrant la meilleure expérience de stage possible.

01

Encourager la réussite éducative pour les enfants et les jeunes tout au long de leur parcours avec leurs familles

Garantir la réussite et l'équité en matière éducative passe par un focus sur des tranches d'âge charnières, moins captives et moins ciblées par les acteurs locaux : les 0/6 ans, et les 12/25 ans. Aussi, il s'agira de travailler à outiller et articuler la Cité éducative et le Programme de Réussite Éducative afin d'être davantage efficaces sur ces tranches d'âge. La Cité éducative permettra de travailler l'alliance éducative et partenariale et le Programme de Réussite Éducative entendra développer l'accompagnement individuel des parcours de ces cibles d'âges.

COMMENT ?

- 1- Cibler l'enjeu du langage et travailler sur le développement de vocabulaire à l'arrivée à l'école
- 2- Accompagner l'ouverture des possibles de la réussite, et travailler la persévérance scolaire et l'insertion pour les 12/15-25 ans
- 3- Accompagner la petite enfance et les jeunes enfants dans la démarche éducative

Beaucoup de gens, notamment les jeunes, ne connaissent pas l'étendue des métiers existants et les formations pour y arriver, ou les structures qui peuvent les aider

(habitant de La Bouletterie)



QUI ?

Partenaires compétents

- Ville de Saint-Nazaire
- État
- Département
- Éducation nationale et la Jeunesse
- CAF
- Région

Partenaires impliqués :

- Associations

+ FOCUS ACTIONS

Actions collectives proposées aux enfants repérés dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE) pour accompagner le passage en CP et 6^e afin de faciliter les passerelles et la réussite de l'enfant.



Association Parcours Le Monde

02

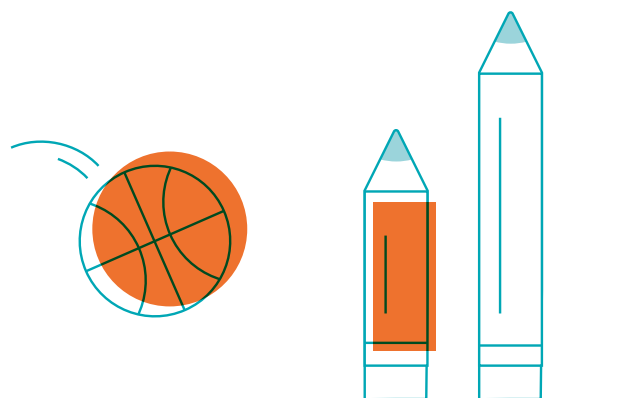
Accompagner dans la découverte et l'expérimentation de pratiques culturelles, sportives ou citoyennes

Certains habitants peuvent avoir la sensation que l'accès à la culture n'est pas pour eux ou qu'ils ne s'y sentiraient pas à leur place, et ont évoqué l'envie d'avoir une ville ludique et créative. Aussi, l'objectif est d'encourager et de faciliter l'accès à une pratique de loisirs régulière, en prenant en compte les besoins et le bien-être des habitants. L'expérimentation, la découverte, l'ouverture des champs des possibles notamment par le biais de séjours ou de stages sont autant de leviers à mobiliser en ce sens. L'ambition est aussi de favoriser l'engagement citoyen du jeune public et de porter une attention particulière avec les porteurs de projets associatifs à l'inclusivité et à la place du public féminin dans les activités.



Il n'y a pas assez de jeux

(habitante de l'île du Pé)



COMMENT ?

1- Amener vers et faire découvrir l'offre culturelle et sportive

Pass'Sport, pass Culture, colos apprenantes.

2- Lever les freins pour rendre les habitants autonomes dans leurs pratiques ou leurs activités à long terme

Dispositif VACAF.

3- Accompagner et répondre aux besoins non-couverts

4- Développer l'engagement citoyen

Services civiques, Service National Universel (SNU), Classes défenses.

QUI ?

Partenaires compétents

- Ville de Saint-Nazaire
- État
- DRAC
- CAF
- Éducation nationale et Jeunesse

Partenaires impliqués :

- Associations

+ FOCUS ACTIONS

Augmenter la part des jeunes issus des QPV bénéficiant du Pass'Sport et du pass Culture pour leur ouvrir le champ des possibles.

03

Favoriser la socialisation dès le plus jeune âge et conforter les liens dans la cellule familiale

L'ambition de cet objectif est de proposer des temps de socialisation, à la fois au sein de la cellule familiale et au sein du quartier, afin de lutter notamment contre l'isolement social et de travailler la sociabilité, le langage et les compétences psychosociales (CPS) pour les tout-petits. Ces temps de rencontres et de partage permettent aussi un accompagnement de la petite enfance et de la parentalité, avec une attention sur les besoins du public allophone.

COMMENT ?

- 1- Outiller les familles vis-à-vis de la relation parents/enfants
- 2- Favoriser les activités en famille et les activités parents/enfants pour les plus petits
- 3- Accompagner les familles et les enfants à l'ouverture aux autres

J'aimerais plus de rencontres et de partage avec mes voisins.
(habitant de l'île du Pé)

QUI ?

Partenaires compétents

- Ville de Saint-Nazaire
- État
- CAF
- Acteurs associatifs

Partenaires impliqués :

- Associations
- Éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires puéricultrices

+ FOCUS ACTIONS

Développer et généraliser les cafés des parents sur l'ensemble des QPV comme lieux de rencontres et d'échanges entre les parents et les professionnels, mais aussi comme des temps de socialisation et de répit pour les parents



04

Garantir un accès aux droits aux habitants des QPV

Au-delà des droits et dispositifs que l'on pourrait lister, l'enjeu commun est bien l'accès et la méthode de travail que nous avons, avec nos différents dispositifs existants pour mieux communiquer, aller-vers, s'appuyer sur des relais en proximité, etc. Il s'agit avant tout de faciliter l'accès à sans créer de nouveaux dispositifs. Cet enjeu ressort prioritairement et en transversalité de tous les objectifs identifiés. Le public allophone sera à prendre en compte dans ce travail d'accès aux droits et d'inclusion.

COMMENT ?

1- Travailler la coordination des dispositifs afin de rendre lisible le parcours

France Services, Espace Civique Jacques Dubé (espace numérique), CCAS.

2- S'acculturer, faire connaître et remonter les besoins en terme d'accès aux droits et de non-recours

QUI ?

Partenaires compétents

- Ville de Saint-Nazaire
- État
- Département
- CAF
- France travail

Partenaires impliqués

- Boussole des jeunes
- Relais Info Jeunes
- Silène

+ FOCUS ACTIONS

Travailler la communication et l'articulation des dispositifs à travers des groupes de travail, de la recherche-action ou de l'expérimentation afin de favoriser l'accès aux droits des habitants des QPV et lutter contre le non-recours.



Le Marsoins, À Vos Soins

Des quartiers en transition

Pour améliorer significativement le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires, la prise en compte des défis écologiques et environnementaux est essentielle. Renaturation des espaces, économies d'énergie, alimentation de qualité constituent des axes de travail majeurs pour les années à venir.

Un certain nombre d'outils et de programmations investissent ces champs des transitions. Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) identifient les projets et actions pertinentes en matière de sport, de santé, de revitalisation urbaine et de politique de la ville, de mobilités ou encore d'alimentation. L'agglomération de Saint-Nazaire est également engagée dans un PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et un PAT (Projet Alimentaire de Territoire), deux cadres d'interventions qui portent des objectifs communs de la transition dans ce Contrat de ville.

ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

Ville et Agglomération

- Projet Alimentaire de Territoire (PAT) 2024-2029
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2019-2025

État

- Fonds verts
- ANAH (Ma prime Rénov)
- Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2021-2027

Région

- Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) 2022 - « Ma région en 2050 »

DONNÉES CLÉS

85 %

des logements du QPV sont des appartements, contre 70 % du parc de logements de Saint-Nazaire.

(INSEE 2018)

La date moyenne de construction du parc de logements social des QPV est

1970,

avec 50 % des logements présentant un DPE égal ou inférieur à D.

(Répertoire sur le parc locatif social, 2021)

27 %

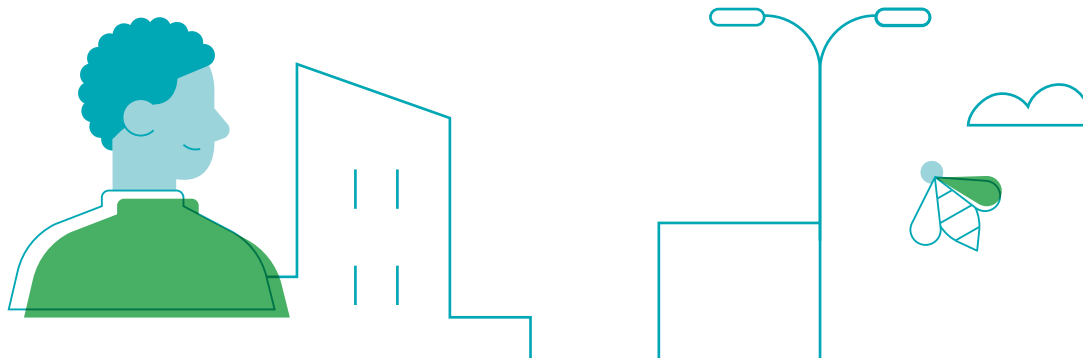
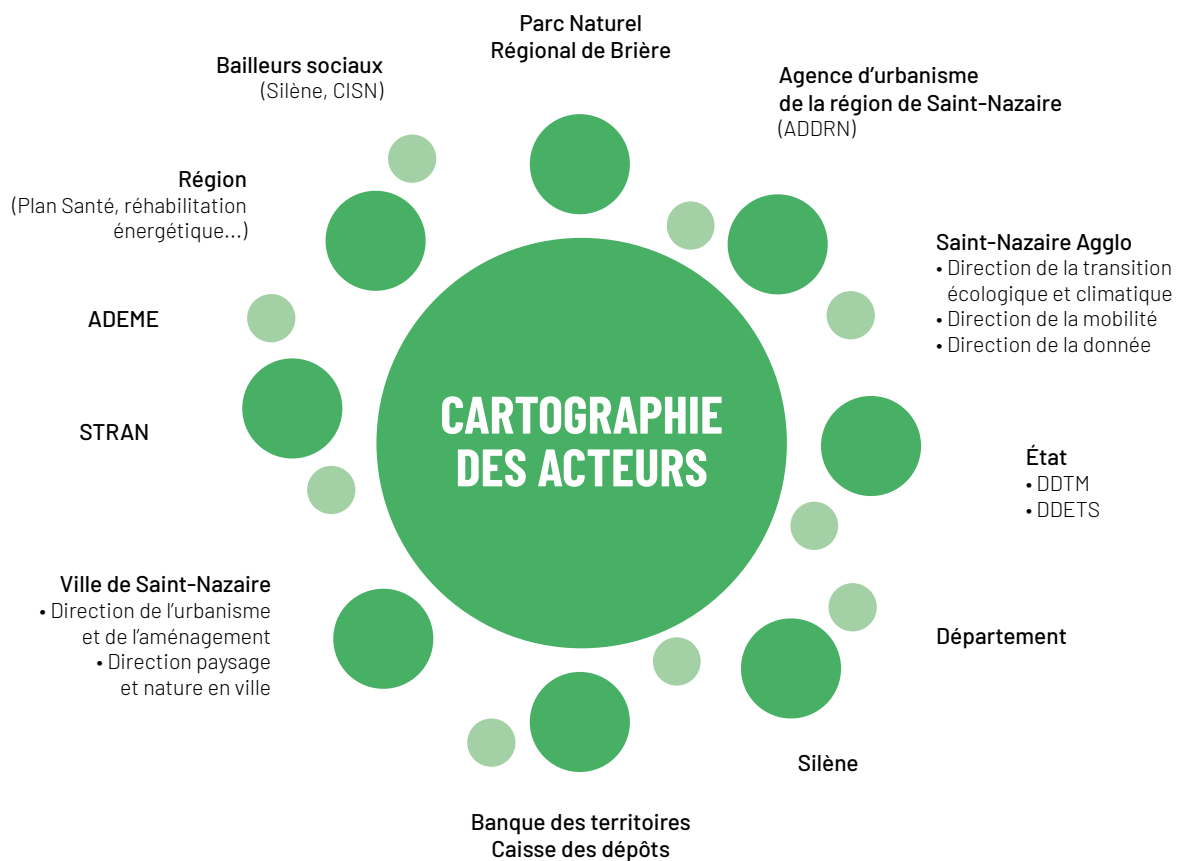
des ménages QPV n'ont pas de voiture, contre 19 % à Saint-Nazaire.

Le taux d'équipement des ménages QPV est inférieur à la moyenne des habitants de Saint-Nazaire.

(INSEE 2020)

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

- Labo Quartiers en transition
- PRIR (ANRU)
- Appel à projets « mieux manger pour tous »



SYNTHÈSE DES OBJECTIFS PRÉSENTÉS

01. Porter une attention au confort et à la santé des habitants dans leurs logements et leur vie de quartier.

02. Développer les mobilités alternatives et la motilité.

03. Développer l'accessibilité sociale à l'alimentation.

04. Affirmer une écologie inclusive et solidaire.

01

Porter une attention au confort et à la santé des habitants dans leurs logements et leur vie de quartier



La précarité énergétique concourt à fragiliser les habitants des QPV, qui ont par ailleurs moins d'options de repli en cas de variations thermiques trop intenses. L'accès à des ilots de fraîcheur doit être intégré à cet enjeu.

COMMENT ?

- 1- **Végétaliser, désimperméabiliser, révéler les espaces rafraichissants**
- 2- **Continuer la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics en QPV**
- 3- **Faire connaître et développer l'accès à des espaces aquatiques (plages, étangs) et à la nature (parcs)**
- 4- **Développer l'urbanisme favorable à la santé en lien avec le Contrat local de santé intercommunal (CLSi) et le plan climat-air-énergie territorial (PCAET)**

Sensibilisation et aménagements urbains.

« Ce serait bien, plus d'espaces verts »

(enfant de La Chesnaie)



« Quand il fait chaud comme ça, je ne sors pas de chez moi ou très tôt avant que la chaleur ne grimpe trop »

(habitante de l'île du Pé)



QUI ?

Partenaires compétents

- Ville de Saint-Nazaire/Saint-Nazaire Agglo
- État
- Département
- CAF
- Région
- Silène
- Banque des territoires - Caisse des dépôts

Partenaires impliqués

- ADDRN
- Parc Naturel Région de Brière
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement
- Saint-Nazaire Tourisme

+ FOCUS ACTIONS

Diagnostic de la vulnérabilité des QPV à la canicule à travers un atlas du bâti et des équipements et une analyse data qui sera à prendre en compte pour rendre le quartier plus résilient face au changement climatique.

+ PROJET D'INVESTISSEMENT

Le nouveau groupe scolaire Ville Ouest, pouvant bénéficier de fonds afin d'être la plus vertueuse possible dans son infrastructure.

02

Développer les mobilités alternatives et la motilité*

La situation géographique de certains QPV a induit un éloignement ou un non-usage de certains habitants des transports en commun ou des mobilités actives (vélos). La mobilité est rarement associée à d'autres modes que la marche à pied ou la voiture, dont l'usage, plus modéré en QPV qu'ailleurs, est parfois plus nécessaire aux déplacements par absence d'alternatives. Aussi, l'objectif est d'abord d'identifier les besoins des habitants en terme de mobilité, puis d'accompagner les habitants dans leurs pratiques, avec un appui particulier à l'expérimentation et à la découverte de solutions de mobilités douces et actives.

« Le vélo en libre-service serait idéal, mais ce ne sera jamais utilisé, et certainement dégradé »

(habitante de Prézégat)



COMMENT ?

1- Permettre le passage d'une mobilité subie à une mobilité choisie

- Former les acteurs sur l'offre de mobilités actives et alternatives.
- Travailler l'accessibilité et les déplacements piétons (démarche Ville amie des aînés).
- Accompagner à l'utilisation des transports en commun.

2- Favoriser l'accès à la pratique du vélo

- Développer et protéger les équipements.
- Former et accompagner à la pratique.
- Développer la signalisation et la sécurité routière.

QUI ?

Partenaires compétents

- Ville de Saint-Nazaire/ Saint-Nazaire Agglo
- État
- Département
- Région

Partenaires impliqués

- Silène
- STRAN (offre Vélycéo - tarification solidaire, développement vélos adaptés et accessibles)



+ FOCUS ACTIONS

Déployer un projet ludique autour du vélo comme objet de loisirs et d'aventure (odyssée vélo) et non comme objet contraignant pour favoriser la pratique du vélo

- Un projet d'investissement : la liaison Bois Joalland - Porcé/Heinlex pour travailler les continuités entre les quartiers et la mer.

+ PROJETS D'INVESTISSEMENTS

- La réhabilitation de la passerelle de Prézégat
- La liaison Bois Joalland - Porcé/Heinlex pour travailler les continuités entre les quartiers et la mer



Sport pour tous - apprentissage du vélo

* Motilité : capacité, potentiel d'une personne ou d'un groupe à la mobilité. Possibilité effective qu'ont certaines catégories de personnes à mettre en œuvre leurs déplacements (par exemple : bonne compréhension d'un plan ou d'un système de transports en commun, bonne information et capacité à financer un titre de transport, etc).

03

Développer l'accessibilité sociale à l'alimentation

Développer l'accessibilité sociale à l'alimentation, c'est développer la capacité de tous à avoir accès à une alimentation saine, locale et durable, en identifiant les freins économiques, financiers, géographiques, socio-culturels, informationnels. Dans un contexte économique et sanitaire dégradé, et dans l'ère d'une transition écologique sociale et de proximité, on entend encourager des pratiques alimentaires de qualité, en proposant de la sensibilisation et des actions collectives et développant l'expérimentation des circuits courts et l'alimentation de proximité (commerces, restauration).

Planter des arbres fruitiers, ça serait une manière de faire de la pédagogie après des habitants de tout âge »

(habitante de Prézégat)



COMMENT ?

1- Valoriser et mobiliser autour de l'alimentation

- Cuisine collective.
- Ateliers cuisine pour transformer les habitudes alimentaires dans le quotidien des habitants.
- Développer la tarification sociale pour la cantine dans tous les établissements.
- Développer les marchés.

2- Développer une offre alimentaire accessible

- Épicerie solidaire.
- Groupements de commande.
- Soutien aux initiatives de frigo-solidaire/surplus.
- Soutien à l'expérimentation de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (PAT).

3- Sensibiliser à la biodiversité et au gaspillage alimentaire dès le plus jeune âge

QUI ?

Partenaires compétents

- Ville de Saint-Nazaire/ Saint-Nazaire Agglo
- État
- Département (Tarification Solidaire)
- CAF (projets autour de la parentalité)
- Région (souhait d'améliorer l'accès à la santé) (Plan Région santé 2022-2028)

« Un marché de producteurs, ça n'existe pas mais ça serait super. Pas de bio, car ce n'est pas donné »

(habitant de Prézégat)

+ FOCUS ACTIONS

Expérimentation en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) d'un Défi Foyer à Alimentation Positive qui vise à accompagner pendant plusieurs mois des familles volontaires vers une alimentation en produits bio et locaux sans augmenter leur budget.



Si on avait un potager, ça serait collectif, à tout le monde. Même si on ne sait pas faire, les anciens pourront partager leur savoir-faire »

(habitant de la Berthauderie)



04

Affirmer une écologie inclusive et solidaire

Promouvoir et valoriser les pratiques socio-culturelles des habitants en matière d'environnement et d'écologie, et encourager l'Économie Sociale et Solidaire et les modèles alternatifs d'emploi et de projets sociaux en quartiers.

COMMENT ?

1- Valoriser les pratiques de réemploi

- Sensibilisation réduction des déchets.
- Encourager et faire connaître l'offre en ressourcerie, recyclerie.

2- Développer l'Économie Sociale et Solidaire

QUI ?

Partenaires compétents

- Saint-Nazaire Agglo
- État

Partenaires impliqués

- Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
- Associations

+ FOCUS ACTIONS

Développer les ateliers type « re-pare », « faire-soi-même », « café des bricoleurs » qui visent à faciliter le réemploi plutôt que le remplacement des objets et favorisent la solidarité et la transmission de savoirs entre habitants.



Terrain d'aventures, CEMEA

Des quartiers plus sûrs

Pour répondre à l'une des préoccupations majeures des habitants des QPV, l'action commune des partenaires devra permettre de renforcer la sécurité. En effet, la délinquance revêt, dans les QPV, les mêmes formes qu'ailleurs, mais elle s'y exerce avec une densité accrue et le sentiment d'insécurité est plus fort dans ces quartiers que dans les autres ensembles urbains. Certains QPV sont des points névralgiques de trafic de drogues et de points de délinquance ponctuels.

La politique de la ville, sans traiter ces situations, devra s'appuyer sur les ressources des partenaires de quartiers et des acteurs institutionnels pour accompagner le sentiment de sécurité, la prévention, l'intervention et l'animation de l'espace public.

Répondre à cette demande de sécurité suppose la mise en place d'une stratégie collective d'occupation positive de l'espace public, un accompagnement accentué des adolescents en situation d'évitement scolaire ou de délinquance mais aussi la prise en compte de l'enjeu de tranquillité publique, singulièrement lors des opérations de renouvellement urbain qui constituent des moments charnières pour la sécurité des QPV.



ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

Ville et Agglomération

- Schéma Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SLSPD) – En cours de définition
- Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSi) 2024 – 2029

État

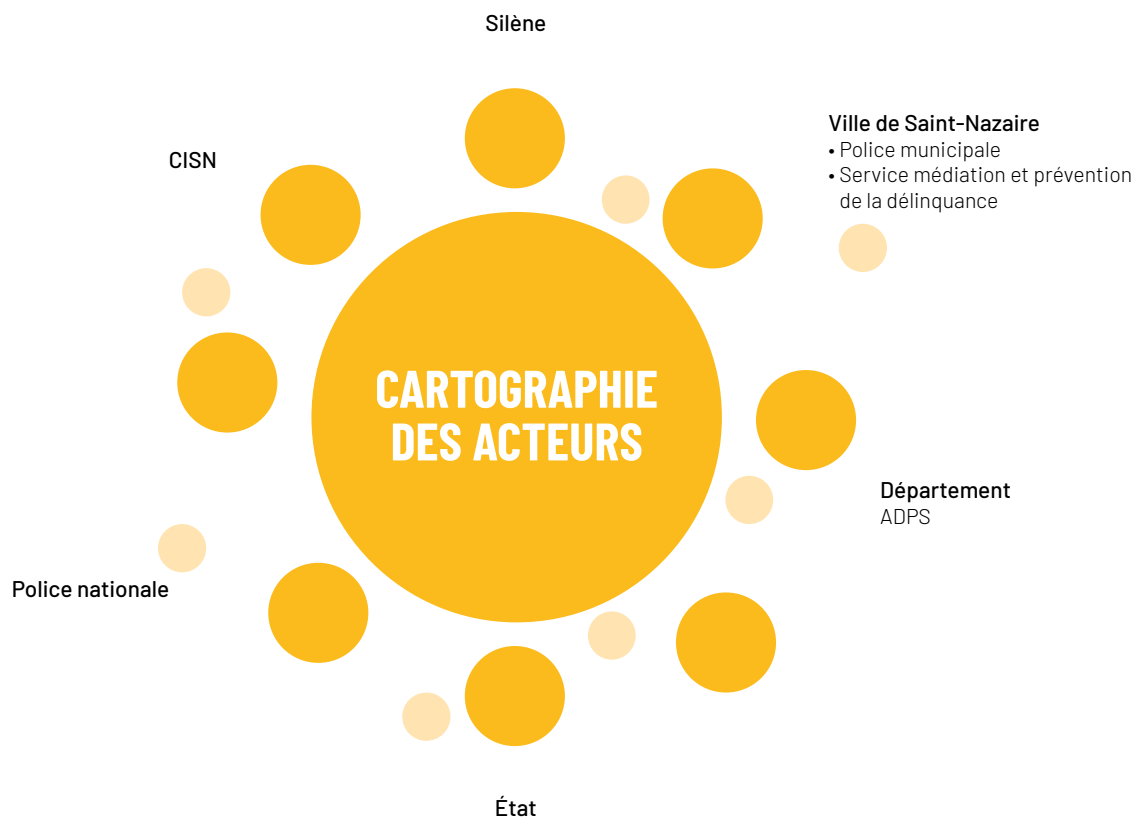
- Cellule départementale de prévention, de lutte contre les incivilités, violences et discriminations (SDJES)

Département

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Centre de loisirs jeunes de la police : Gérés par des policiers, les centres accueillent des jeunes de 9 à 17 ans dans un objectif de prévention de la délinquance, en contribuant à l'éducation à la citoyenneté, à l'apprentissage des règles, au respect de l'autre, à la lutte contre le décrochage scolaire.

La GUSP devra aussi être un levier d'engagement de chacun des acteurs autour de cet objectif.



SYNTHÈSE DES OBJECTIFS PRÉSENTÉS

01. Investir et animer l'espace public.

—

02. Prévenir les conduites à risque dès le plus jeune âge.

03. Encourager l'appropriation du cadre de vie et le vivre-ensemble.

—

04. Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de la sécurité, du PRIR et du Contrat de ville.



01

Investir et animer l'espace public

Le sentiment d'insécurité est omniprésent dans toutes les discussions avec les habitants. Il s'exprime notamment à travers la présence de dealers dans l'espace public. L'objectif est d'affirmer une présence publique pour répondre à un besoin de sécurité, et d'assurer la tranquillité publique, avec une attention sur la place des femmes dans l'espace public.

« Je ne sors pas quand il fait nuit »

(habitant de La Trébale)

« Le deal est à l'origine d'un sentiment global d'insécurité et provoque une certaine peur pour les habitants »

(professionnel de la médiation, Ville de Saint-Nazaire)

« Tant qu'on ne vient pas les embêter (les dealers), j'ai l'impression qu'il n'y a pas de problème »

(habitante de La Bouletterie)



COMMENT ?

1- Faciliter et augmenter les fréquences d'animations et de manifestations dans l'espace public

2- Sensibiliser et sécuriser les associations et intervenants en quartier

- Flécher et indiquer les lieux d'intervention des actions Contrat de ville.
- Sensibiliser les porteurs de projets Contrat de ville.
- Intégrer ces éléments dans les échanges du Comité de Décision Évènementielle (Ville de Saint-Nazaire).

QUI ?

Partenaires compétents

- Ville de Saint-Nazaire
- État
- Silène

Partenaires impliqués

- Maisons de Quartiers et Espaces de Vie Sociale

+ FOCUS ACTIONS

Renforcer l'animation sur l'espace public pour favoriser le sentiment de sécurité et l'appropriation de leur quartier par les habitants. Travailler à une cartographie des lieux sensibles pour mieux prévenir et anticiper les usages et occupations problématiques de ces espaces publics.

02

Prévenir et réduire les conduites à risque dès le plus jeune âge

La prévention de problématiques d'addictions et de conduites à risque peut se faire très jeune, en travaillant notamment auprès des familles sur le repérage et l'accompagnement des difficultés sociales. Cet objectif vise également à traiter les enjeux de sécurité routière (rodéos, mini motos, etc).

COMMENT ?

1- Faire le lien entre les professionnels experts et les professionnels du territoire

- Permettre l'interconnaissance et l'identification des missions de chacun.
- Développer la présence des professionnels aux temps de rencontres collectifs des habitants.

2- Sensibiliser et informer les jeunes publics et les familles sur la prévention de la délinquance

- Accompagner les encadrants/enseignants sur la posture pour le signalement.
- Accompagner les parents dans leur rôle de prévention et lutte contre le décrochage scolaire.
- Faire appel à des professionnels volontaires (policiers) pour sensibiliser sur le sujet auprès des élèves.

3- Améliorer le lien police-population notamment envers les jeunes

- Organiser des interventions en milieu scolaire avec des professionnels.
- Promouvoir les métiers de l'engagement (signature d'une convention Régionale par l'État).

QUI ?

Partenaires compétents

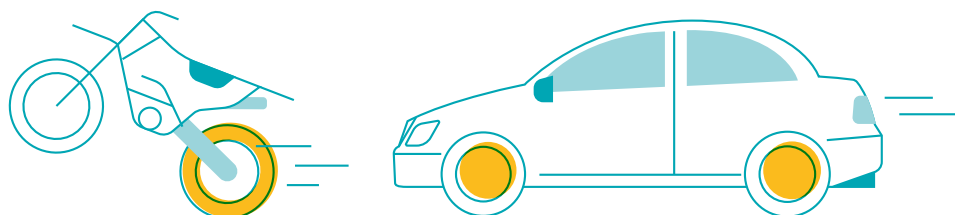
- Ville de Saint-Nazaire/Saint-Nazaire Agglomération
- État
- Département - ADPS
- Éducation nationale et Jeunesse
- Région
- ARS

Partenaires impliqués

- Association Oppélia - Rose des vents

+ FOCUS ACTIONS

Expérimenter une équipe mobile « les maraudes de la tranquillité » : il s'agira d'une équipe composée d'un éducateur et d'un médiateur pour prévenir le risque de basculement dans la délinquance des décrocheurs scolaires.



03

Encourager l'appropriation du cadre de vie et le vivre-ensemble

La présence d'encombrants et de déchets dans l'espace public génère un sentiment négatif, qui renvoie l'image d'un quartier moche et non entretenu, dans lequel les habitants ne veulent pas se reconnaître. Le préalable à toute réflexion et action serait d'assurer la propreté de l'espace public. C'est la condition pour que les habitants se sentent plus aptes à s'investir dans le quartier.

PAROLES D'HABITANT(E)S

« Il y a aujourd'hui des encombrants régulièrement déposés dans l'espace public. La collectivité à beau passer régulièrement les retirer, il y en a toujours »

(habitant de La Bouletterie)

« Déjà, s'il y avait des poubelles à l'extérieur »

(habitante de La Berthauderie)

« On a l'impression d'être chez quelqu'un d'autre, même dehors »

(habitant du Petit Caporal)

« Nous, on a des idées pour aménager les espaces extérieurs. Et si des habitants s'impliquent, on prendra soin de cet endroit collectivement. On pourrait inventer un système. Par exemple, les habitants versent tous les mois quelques euros, et à la fin, le terrain de sport leur appartient »

(habitant du Petit Caporal)



COMMENT ?

1- Garantir un espace public propre et agréable pour permettre son appropriation

- S'assurer de l'engagement des différents services de droit commun.
- Mobiliser la GUSP en cas de problématique particulière (organisation de réunions thématiques sur des sujets récurrents).
- Sensibiliser les habitants à leur environnement proche.

2- Mobiliser les habitants et leur permettre de devenir acteurs de leur quartier

QUI ?

Partenaires compétents

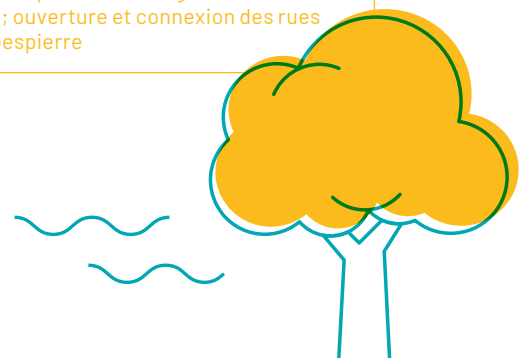
- Ville de Saint-Nazaire / Saint-Nazaire Agglo
- État
- Département
- Silène

+ FOCUS ACTIONS

Maintenir et développer les déchetteries mobiles en quartier pour limiter le dépôt sauvage d'encombrant

+ PROJETS D'INVESTISSEMENTS

- L'aménagement de l'espace public à proximité de la Maison de Quartier de la Bouletterie
- Réaménagement du parvis du collège Jean Moulin/ Lycée Bouilloche ; ouverture et connexion des rues du Plessis et Robespierre



04

Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de la sécurité, du PRIR et du Contrat de ville

Le Contrat de ville et le PRIR sont sollicités sur des problématiques de tranquillité publique sur lesquelles ils n'ont pas d'informations ou d'aide à apporter. Le bailleur social, la police nationale la direction de la tranquillité et de la prévention de la délinquance ont l'habitude de travailler ensemble en proximité, et se rencontrent régulièrement. Aussi, la mise en place d'une gouvernance partagée et l'interconnaissance des acteurs concernés permettra de mieux appréhender les enjeux de tranquillité propres aux QPV.

COMMENT ?

- 1- Présence de la déléguée du Préfet et d'un élu politique de la ville au comité technique SLSPD
- 2- Envoi des comptes rendus des instances CLSPD au CV et PRIR
- 3- Relai des informations partagées lors des instances territoriales

QUI ?

Partenaires compétents

- Ville de Saint-Nazaire
- État
- Silène

+ FOCUS ACTIONS

Mettre en place des temps réguliers d'interconnaissance entre professionnels au sein des quartiers (petit-déjeuner partagé dans l'espace public, ex : « pause tranquillité ») afin de développer l'acculturation des acteurs de la politique de la ville aux enjeux de la tranquillité publique et de la sécurité et vice-versa.



Festival Tintamarre et Charivari

Portraits de quartiers et enjeux locaux

Saint-Nazaire Agglomération compte trois Quartiers Politique de la Ville, tous situés sur la Ville de Saint-Nazaire : Ville Ouest, Petit Caporal-Ile du Pé et Prézégat- Berthauderie- Robespierre.



LE CONTRAT DE VILLE ENTEND PROPOSER DES MOYENS DÉDIÉS ET SPÉCIFIQUES SUR LES QPV, SUR LA BASE D'OBJECTIFS INCARNÉS ET PRIORISÉS EN FONCTION DES ENJEUX LOCAUX. CES ENJEUX LOCAUX SERONT ÉGALEMENT DES POINTS SUR LESQUELS LES GROUPES THÉMATIQUES SERONT INVITÉS À TRAVAILLER ET À ORIENTER LEURS ACTIONS.

Emploi	Émancipations	Transitions	Sureté et tranquillité
Ville Ouest			
Accès aux droits, lutte contre la précarité et la levée des freins linguistiques et numériques			Prévention et animation de l'espace public
Accompagnement des parents et particulièrement des familles monoparentales (avec une attention particulière sur l'enjeu de l'alimentation)			
Réussite éducative			
Petit caporal - Île du Pé			
Intégration et accompagnement des publics allophones et précaires		Appropriation du cadre de vie et bien-vivre ensemble	
Accompagnement à l'emploi	Réussite éducative		
Prézégat-Berthauderie-Robespierre			
	Lutte contre l'isolement et l'exclusion	Accompagnement à la mobilité et à la découverte de l'environnement proche	
Réduction de la vulnérabilité des travailleurs précaires			Prévention et animation de l'espace public

Ville Ouest



DESCRIPTION DU QUARTIER

Situé à l'ouest de Saint-Nazaire et à proximité de l'océan sans pour autant avoir une identité associée au littoral, le quartier Ville Ouest est le QPV le plus important de la ville. On distingue deux unités urbaines, de part et d'autres du boulevard Broodcoorens : Bouletterie-Chesnaie et Trébale-Galicheraie. Des micro-quartiers, délimités aux résidences de logements sociaux, telles que Vinci, Pertuischaud ou Richarderie maillent le quartier.

Le quartier Ville Ouest a connu des opérations de rénovation et de végétalisation conséquentes dans le cadre du programme de renouvellement urbain. La première phase entre 2007 et 2014, à la Bouletterie et la Chesnaie, a apporté une dynamique de mixité et de diversification sociale dans les logements. La Bouletterie est désormais un secteur avec une présence importante d'équipements publics et de services. La deuxième phase de travaux, en cours, concerne la réhabilitation du quartier de la Trébale et de son centre commercial.

Caractéristiques du quartier

UN QUARTIER IMPORTANT

77% des habitants en QPV habitent dans le QPV Ville Ouest (INSEE 2018)

UN QUARTIER FAMILIAL

- 18% des ménages comptent 4 personnes ou plus (INSEE 2018),
- 25% des ménages sont des familles monoparentales (CAF 2021)

UN QUARTIER QUI ENTAME SA COURBE DE VIEILLISSEMENT

- Un indice de jeunesse en légère baisse : 2,4 en 2015 ; 2,3 en 2018 (INSEE)



7 092

habitants

(2018)

REVENUS*

- 40% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté contre 16% des habitants de Saint-Nazaire
- 55.6% des revenus disponibles des ménages sont issus de l'activité des habitants contre 65.5% pour Saint-Nazaire
- Les 10% les moins riches du QPV vivent avec moins de 8650 euros par an

POPULATION

- 25% des ménages bénéficiaires de la CAF sont des familles monoparentales dans le QPV contre 16% pour Saint-Nazaire
- 45.8% des ménages bénéficiaires de la CAF sont des familles avec enfants
- 40% des habitants du QPV ont moins de 25 ans, contre 29% pour Saint-Nazaire
- La part de la population étrangère est de 15% dans la population du QPV, contre 6% pour Saint-Nazaire

EMPLOI ET INSERTION

- 38% des actifs du QPV sont ouvriers, contre 29% pour la CARENE
- 47% de la population en âge de travailler occupe un emploi contre 61% à Saint-Nazaire

ÉDUCATION

- 66% des collégiens du QPV sont issus de familles dont la CSP est défavorisée (37% de collégiens pour Saint-Nazaire)
- 51% des 16/24 ans sont scolarisés dans le QPV contre 49% en moyenne dans les QPV de Saint-Nazaire

* Données issues des FICHES QPV - Ithéa décembre 2023

EQUIPEMENTS PUBLICS ET ACTEURS STRUCTURANTS :

- l'Espace Civique Jacques Dubé : un Espace France Services, un Point Justice, un Espace numérique, une partie des locaux de la Maison de Quartier Chesnaie-Trébale, un club de jeunes Escalado, des permanences régulières de la Mission Locale
- La Maison de Quartier Bouletterie-Richarderie
- L'Espace Départemental des Solidarités (EDS) Ouest
- Le Conseil Citoyen de Quartier Ouest (Ville de Saint-Nazaire)
- Un(e) chargé(e) de développement local (Ville de Saint-Nazaire)
- **Groupes scolaires** : Andrée Chedid (REP +), Léon Blum (REP +), Madeleine Rebérioux (REP +), école primaire Jules Ferry (proximité immédiate)
- Collège Pierre Norange (REP +)
- **Maisons de santé** Laennec et La Fontaine
- Mairie Annexe de la Bouletterie
- **Centralités commerciales** : centre commercial de la Trébale, Place Nadia Boullanger, centre commercial Océanis
- **Salles polyvalentes** : Marcel Pagnol, La Bouletterie, Espace Civique Jacques Dubé
- **Équipements sportifs** : Gymnase de La Bouletterie, Piscine de la Bouletterie, Gymnase Jules Ferry, Gymnase Jean Fabry
- Bibliothèque Anne Franck

LES PRIORITÉS LOCALES +

- **Accès aux droits, lutte contre la précarité et la levée des freins** linguistique et numérique
- **Prévention et animation** de l'espace public
- **Accompagnement des parents** et particulièrement des familles monoparentales
Avec une attention sur les questions d'alimentation
- **Réussite éducative**

PROJET(S) D'INVESTISSEMENT(S) :

- Le nouveau groupe scolaire Ville Ouest, pouvant bénéficier de fonds afin d'être la plus vertueuse possible dans son infrastructure
- La liaison Bois Joalland - Porcé / Heinlex pour travailler les continuités entre les quartiers et la mer
- L'aménagement de l'espace public à proximité de la Maison de Quartier de la Bouletterie

Petit Caporal – Île du Pé



DESCRIPTION DU QUARTIER

Le Quartier du Petit Caporal – Île du Pé est composé de deux unités urbaines distinctes, au nord de la ville, séparé par le Boulevard Gutenberg. Le Quartier du Petit Caporal est composé d'îlots de logements collectifs ouverts sur des espaces verts et la ville, et bordé par des logements pavillonnaires, tandis que l'Île du Pé est composé d'un petit groupe d'immeubles coupé du Petit Caporal par un axe routier. Ce sont deux territoires faiblement dotés en commerces, services ou équipements collectifs, et circonscrits autour du périmètre de logements locatifs sociaux. Ce secteur, plus petit et moins dense, est également à proximité de grands espaces de nature tels que le bois d'Avalix ou les étangs de Guindreff.

Dans le cadre de la phase 2 du renouvellement urbain, deux projets sont engagés : le désenclavement du Petit Caporal et la création d'un pôle d'équipement à l'Ecole Brossolette, afin d'en faire un pôle d'attraction.

Caractéristiques du quartier

UN BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ET À L'EMPLOI

- 85% des collégiens sont défavorisés (Éducation nationale et Jeunesse 2020)
- 39% de la population en âge de travailler occupe un emploi contre 61% à Saint-Nazaire (INSEE 2018)

DES HABITANTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ IMPORTANTE

- 47% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (INSEE 2018)
- 68% des habitants ont des bas revenus (INSEE 2018)



1027

habitants

(2018)

REVENUS*

- 47% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté contre 16% des habitants de Saint-Nazaire
- 52.6% des revenus disponibles des ménages sont issus de l'activité des habitants contre 65.5% pour Saint-Nazaire
- Les 10% les moins riches du QPV vivent avec moins de 8020 euros par an

POPULATION

- 24% des ménages bénéficiaires de la CAF sont des familles monoparentales dans le QPV contre 16% pour Saint-Nazaire
- 40.2% des ménages bénéficiaires de la CAF sont des familles avec enfants
- 37% des habitants du QPV ont moins de 25 ans, contre 29% pour Saint-Nazaire
- La part de la population étrangère est de 20% dans la population du QPV, contre 6% pour Saint-Nazaire

EMPLOI ET INSERTION

- 58% des actifs du QPV sont ouvriers, contre 29% pour la CARENE
- 39% de la population en âge de travailler occupe un emploi contre 61% à Saint-Nazaire

ÉDUCATION

- 85% des collégiens du QPV sont issus de familles dont la CSP est défavorisée (37% de collégiens pour Saint-Nazaire)
- 51% des 16/24 ans sont scolarisés dans le QPV contre 49% en moyenne dans les QPV de Saint-Nazaire

* Données issues des FICHES QPV - Ithéa décembre 2023

EQUIPEMENTS PUBLICS ET ACTEURS STRUCTURANTS :

- La Maison de Quartier Avalix-Quartiers Nord intervenant au Petit Caporal - Île du Pé
- l'Espace de Vie Sociale (EVS) Au cœur au Petit Caporal (salle Maupassant)
- Le Conseil Citoyen de Quartier Nord (Ville de Saint-Nazaire)
- Un(e) chargé(e) de développement local (Ville de Saint-Nazaire)
- Centre de santé porté par A Vos Soins
- Club Escalado (Petit Caporal)
- **Groupe scolaire** Pierre Brossolette
- **Espace associatif** Maupassant
- City stade au Petit Caporal

LES PRIORITÉS LOCALES +

- Appropriation du cadre de vie et bien-vivre ensemble
- Intégration et accompagnement des publics allophones et précaires
- Accompagnement vers l'emploi
- Réussite éducative

PROJET(S) D'INVESTISSEMENT(S) :

- En cours : le pôle d'équipements public Brossolette
- En cours : le désenclavement du Petit Caporal

Prézégat - Berthauderie - Robespierre



DESCRIPTION DU QUARTIER

Le QPV est composé de deux entités urbaines distinctes, connectées par une passerelle SNCF enjambant le chemin de fer, à proximité de la gare de Saint-Nazaire. On distingue ainsi Prézégat, quartier insulaire coupé du reste de l'environnement habité par le chemin de fer entre Saint-Nazaire, les quatre voies et la zone commerciale de Trignac. Accessible à pieds par une passerelle et par deux accès en voiture, ce quartier à l'identité forte est uniquement composé d'immeubles locatifs sociaux bordés de pavillons, sans commerces ou services de proximité. Tout comme le quartier de la Berthauderie et de Robespierre, il est à proximité de grands espaces de nature (marais de Brière, Bois Joalland) et ouvert sur les grands paysages. Il compte de nombreux espaces verts en pieds d'immeubles, avec des équipements de pratiques sportives libres en proximité immédiate. La Berthauderie et Robespierre sont des petits quartiers d'habitations enclavés et scindés entre les établissements scolaires et l'entrée de la ville.

Caractéristiques du quartier

UN QUARTIER AVEC UNE STRUCTURE D'EMPLOI ATYPIQUE

- 40 % de taux d'emploi, soit le plus faible des QPV (INSEE 2018)
- 32 % d'actifs occupent un emploi à temps partiel (INSEE 2018)

UN QUARTIER QUI ACCUEILLE DES PUBLICS SPÉCIFIQUES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

- La part de la population étrangère est de 28 %, contre 6 % à Saint-Nazaire (INSEE 2018)
- 78 % des 75 ans et plus sont en situation de fragilité, contre 50 % en moyenne QPV (INSEE 2018)

UN QUARTIER AVEC DES MOBILITÉS CONTRAINTES

- 35 % des ménages n'ont pas de voiture, contre 19 % à Saint-Nazaire (INSEE 2020)



1090 habitants

(2018)

REVENUS*

- 46 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté contre 16 % des habitants de Saint-Nazaire
- 55,4 % des revenus disponibles des ménages sont issus de l'activité des habitants contre 65,5 % pour Saint-Nazaire
- Les 10 % les moins riches du QPV vivent avec moins de 7910 euros par an

POPULATION

- 20 % des ménages bénéficiaires de la CAF sont des familles monoparentales dans le QPV contre 16 % pour Saint-Nazaire
- 39 % des ménages bénéficiaires de la CAF sont des familles avec enfants
- 39 % des habitants du QPV ont moins de 25 ans, contre 29 % pour Saint-Nazaire
- La part de la population étrangère est de 28 % dans la population du QPV, contre 6 % pour Saint-Nazaire
- 78 % des 75 ans et plus sont en situation de fragilité, contre 50 % en moyenne des QPV

EMPLOI ET INSERTION

- 61 % des actifs du QPV sont ouvriers, contre 29 % pour la CARENE
- 40 % de la population en âge de travailler occupe un emploi contre 61 % à Saint-Nazaire

ÉDUCATION

- 69 % des collégiens du QPV sont issus de familles dont la CSP est défavorisée (37 % de collégiens pour Saint-Nazaire)
- 42 % des 16/24 ans sont scolarisés dans le QPV (59 % en moyenne QPV Saint-Nazaire)

* Données issues des FICHES QPV - Ithéa décembre 2023

ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET ACTEURS STRUCTURANTS :

- La Maison de Quartier Avalix-Quartiers Nord intervenant à la Berthauderie et Robespierre
- L'Espace de Vie Sociale (EVS) Le Local à Prézégat
- Le Conseil Citoyen de Quartier Nord (Ville de Saint-Nazaire)
- Un(e) chargé(e) de développement local (Ville de Saint-Nazaire)
- **Établissements scolaires** : Lycée professionnel André Boulloche, collège Jean Moulin
- Espaces associatifs : salle Robespierre, salle Maupassant
- **Espaces sportifs** : city stade et gymnase de la Berthauderie

LES PRIORITÉS LOCALES +

- Accompagnement à la **mobilité** et à la **découverte** de l'environnement proche
- **Lutte contre l'isolement et l'exclusion**
- **Réduction de la vulnérabilité** des travailleurs précaires
- **Prévention et animation** de l'espace public

PROJET(S) D'INVESTISSEMENT(S) :

- Réaménagement du parvis du collège Jean Moulin / Lycée Boulloche, ouverture et connexion des rues du Plessis et Robespierre
- Réhabilitation de la passerelle de Prézégat

Gouvernance et évaluation du Contrat de ville

État, collectivités, institutions, associations et habitants sont associés sur toute la durée du Contrat de ville, de l'élaboration à la mise en œuvre. Le co-pilotage est assuré conjointement par Saint-Nazaire Agglo et l'État.

GOVERNANCE

UN NIVEAU OPÉRATIONNEL DE TERRAIN

Une animation territoriale

À l'issue du second séminaire de l'évaluation du Contrat de ville en avril 2023, il est apparu essentiel d'adosser la gouvernance du Contrat de ville à une animation territoriale, dans une logique ascendante, afin d'accompagner au mieux les projets par quartiers et selon des besoins locaux identifiés et partagés entre les acteurs de terrain.

Pour cela, les participants au séminaire ont souligné l'enjeu de se reposer sur de l'existant pour ne pas faire doublon avec une animation déjà mise en œuvre par la Ville de Saint-Nazaire. Cette animation s'incarne en effet à travers une mission de développement local avec des agents dédiés et positionnés en cœur de quartier qui animent des instances partenariales à différents niveaux : opérationnel du quotidien, interconnaissance et partage d'enjeux de territoire, etc.

Le développement local permet d'avoir une entrée territoriale concrète pour les services municipaux et l'ensemble des partenaires du Contrat de ville, afin de croiser au mieux les politiques publiques mises en œuvre et les réalités de quartiers. De la même façon, cette mission permet aux acteurs locaux d'identifier des interlocuteurs. trices en capacité de les mettre en lien avec différents acteurs et partenaires institutionnels ou associatifs et de les renseigner sur les projets en cours.

L'accent sera donc mis sur l'articulation entre cette animation territoriale et l'ensemble de la chaîne de gouvernance du Contrat de ville pour assurer au mieux les remontées de besoins et l'atterrissage opérationnel des projets financés et portés par ce Contrat.

Des groupes de travail thématiques

Ces groupes de travail sont constitués d'acteurs œuvrant autour d'une thématique ou d'un objectif commun, identifié dans le Contrat de ville. Ils sont composés de partenaires, associations, habitants, services de l'État et de la collectivité impliqués dans ou plusieurs de ces thématiques. L'objectif de chacun de ces groupes est d'être un groupe thématique de référence qui suit les actions déposées et accompagne les projets du Contrat de ville. C'est également une instance qui permet de développer en son sein des projets. Chaque groupe est co-animé par deux membres du groupe et se réunit à fréquence variable, en fonction des besoins et projets du groupe.

UN NIVEAU INTERMÉDIAIRE POUR ASSURER LA COHÉRENCE ET L'ARTICULATION, SUIVRE ET RENDRE COMPTE

Des comités de suivi technique trois fois par an

Ils réunissent les co-animateurs des groupes thématiques et les partenaires financeurs. Ces comités sont co-animés par le service politique de la ville de la Préfecture et de l'agglomération. Ce comité est garant de la mise en œuvre globale du Contrat de ville et du suivi des objectifs opérationnels. Il est également en charge du suivi des financements de l'appel à projets (examen des projets et proposition de financements), sous réserve de la validation politique.

Un Séminaire Politique de la ville par an

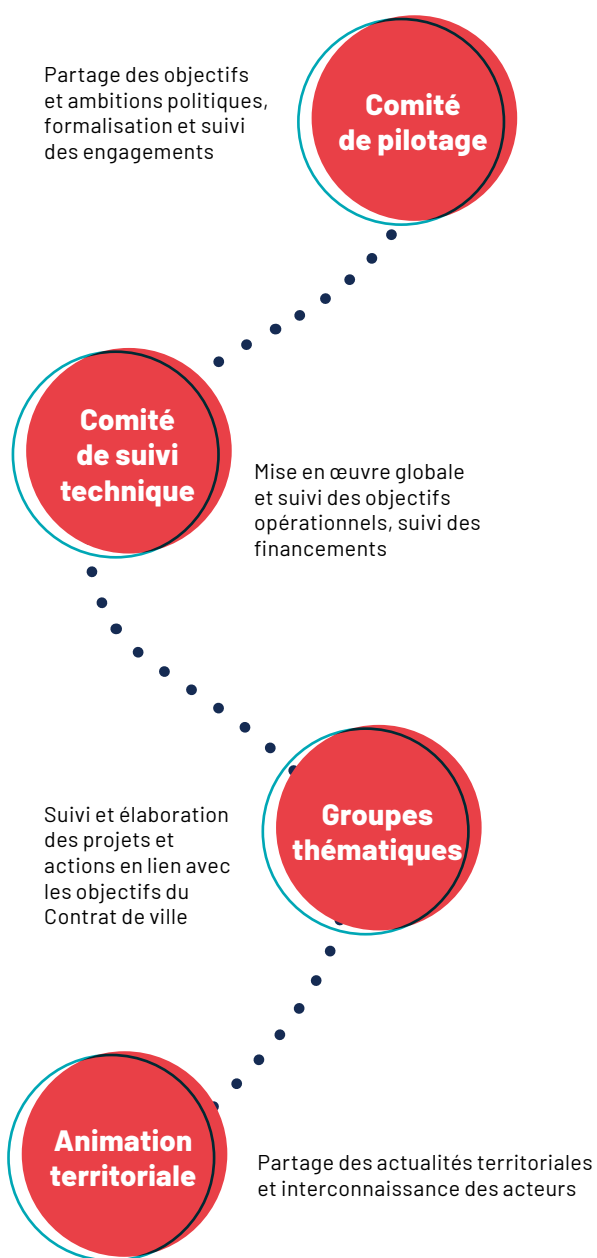
À la suite du Coville (voir ci-dessous), il réunit l'ensemble des acteurs et des partenaires de la politique de la ville, les associations et les habitants. L'objectif est de proposer un temps fort inter-acteurs, de valoriser des projets et des actions, de donner à voir des accomplissements de l'année.

UN NIVEAU DE PILOTAGE

• **Un Comité de pilotage (coville) par an** co-présidé par l'État et Saint-Nazaire Agglo. Il a pour fonction de formaliser et de suivre les engagements partenariaux de la politique de la ville et leur mise en œuvre dans le Contrat de ville. Il est composé des partenaires financeurs et des signataires : Conseil Départemental, Conseil Régional, Bailleur social, France Travail, CAF...

• **Des rendez-vous trimestriels entre les co-pilotes**, permettant l'échange, le partage d'informations respectives et la prise de décisions.





QUELLE PLACE POUR LES HABITANTS ?

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation, le cadre national apporte une volonté de souplesse et d'ouverture par rapport aux instances participatives dans le Contrat de ville, et encourage la participation citoyenne plus largement, en fonction des modalités qui fonctionnent et qui existent sur chacun des territoires.

En s'appuyant et en valorisant l'expertise d'usage des habitants des QPV, le Contrat de ville permet de faire écho sur les besoins et problématiques qu'ils peuvent rencontrer.



LES CONSEILS CITOYENS DE QUARTIER

Sur le territoire de la ville de Saint-Nazaire, il existe 7 conseils citoyens de quartiers (CCQ). Deux de ces CCQ sont concernés par des Quartiers Politique de la Ville : les conseils citoyens de quartier ouest et nord. Leurs membres sont tirés au sort sur liste de volontaires et sur listes électorales. Ces tirages au sort sont conditionnés au sexe, à l'âge et à l'adresse.

Les membres des CCQ Ouest et Nord sont formés à la politique de la ville. Parmi leurs volets d'intervention (dite « feuille de route »), cette politique publique est clairement identifiée et fait partie de leurs sujets de travail. Ainsi, les membres sont conviés à participer à des instances, groupes de travail, échanges sur le Contrat de ville où ils peuvent demander à être associés à un projet, une démarche particulière. De la même façon, ils sont associés à la programmation annuelle des actions financées dans le Contrat de ville (coups de cœur au moment de l'instruction, participation à des actions, lien privilégiés avec des acteurs locaux...)

LE SUIVI DES PROJETS ET LA PARTICIPATION AUX GROUPES THÉMATIQUES

Il est proposé que certains habitants volontaires (membres des Conseils Citoyens ou non) intègrent les différents groupes thématiques qui seront animés par le Contrat de ville. Il leur serait ainsi possible :

- d'avoir une vision des différents projets proposés dans l'appel à projets et d'émettre un avis lors de l'instruction, et éventuellement de faire valoir leurs projets « coup de cœur »
- de faire connaître leurs enjeux, besoins et souhaits et ceux de leur quartier en vue d'un éventuel développement de projet au sein du groupe thématique
- de participer à la conception et à la co-construction d'un projet

Observation, suivi et évaluation

OBSERVATION

Observation statistique

Dans le cadre des engagements pris dans l'avenant du précédent Contrat de ville, Saint-Nazaire Agglo a consolidé depuis 2019 une méthodologie d'observation, de suivi et d'évaluation du Contrat de ville qui inclut notamment une observation statistique sur l'ensemble des quartiers prioritaires et des quartiers de veille tous les deux ans. Ce travail mené en 2018, 2020 puis 2022 par des cabinets d'études spécialisés (Compas puis KPMG) a permis d'asseoir une vision commune objective de la situation des quartiers politique de la ville de l'agglomération nazairienne. Cet état des lieux a aussi pu s'attacher aux évolutions et aux dynamiques à l'œuvre sur ces territoires et des focus thématiques ont pu être fait au sortir du confinement en 2020 pour intégrer des indicateurs de fragilités sur les sujets de l'éducation et de l'emploi notamment. Ce travail a fait l'objet de restitutions et sert aujourd'hui de base commune entre les opérateurs porteurs de projets du Contrat de ville et les partenaires institutionnels pour mieux appréhender les enjeux spécifiques de certains quartiers.

Observation citoyenne

Afin de mieux détecter et comprendre les besoins des QPV et de leurs habitants, il pourrait être mis en place de manière récurrente des enquêtes participatives, à l'image de celle qui a eu lieu afin d'élaborer ce Contrat de ville. Les acteurs de proximité et les conseils citoyens pourraient être associés à la démarche. Ces enquêtes régulières (réalisées tous les deux ans par exemple) permettraient de nourrir le Contrat de ville au fil du temps et de saisir finement les évolutions des besoins des habitants.

- Les contours de ce dispositif restent à préciser. L'enquête participative qui a eu lieu en 2023 a permis de créer et de tester un certain nombre d'outils, de dispositifs et de méthodes « d'aller-vers », sur lesquels il serait possible de s'appuyer lors des futures enquêtes.
- Il est également proposé d'intégrer dans l'observation citoyenne du Contrat de ville les différents diagnostics réalisés par les Maisons de Quartier, ou encore de s'appuyer sur un observatoire citoyen, dont les modalités seraient à définir.

SUIVI

Des projets et des associations

- Outils d'évaluation similaire fournis aux porteurs de projets lors de l'instruction afin d'avoir une mesure d'impact qualitative et collective
- Accompagnement régulier des associations et du déploiement de leurs projets

Des financements mobilisés

- Dans le cadre de l'Appel à Projets (outil d'analyse statistique)
- Dans le cadre de la mobilisation du droit commun, un enjeu fort de lisibilité

L'évaluation des précédents Contrats de ville a mis en exergue la difficulté, voire l'impossibilité de déterminer de façon exhaustive le montant des crédits de l'État dont ont bénéficié les quartiers prioritaires. Or, cela constitue un enjeu de premier plan pour les futurs Contrats de ville : les crédits de droit communs doivent être valorisés au même titre que les crédits spécifiques de la politique de la ville, à savoir le Bop 147.

Une animation interne au sein de la collectivité mutualisée de Saint-Nazaire et de l'État pour garantir un meilleur suivi du droit commun.

- Un comité de pilotage des élus Ville de Saint-Nazaire / Saint-Nazaire Agglo qui se réunit deux fois par an, présidé la vice-présidente de l'agglomération à la politique de la ville. Cette instance a pour mission de partager et mobiliser autour des enjeux de la politique de la ville et de fixer les orientations de la collectivité
- Deux comités de direction des services de l'État à l'échelle départementale.



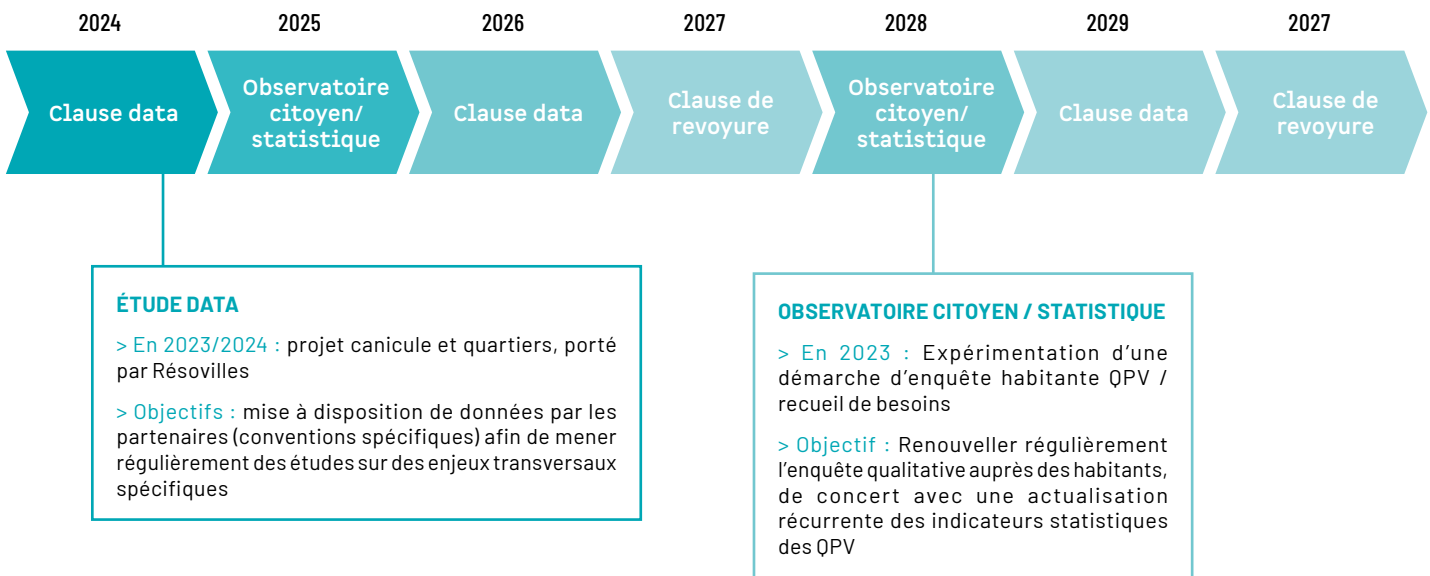
L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Le présent Contrat de ville est établi pour une durée de 7 ans : 2024-2030, avec une clause de revoyure prévue dans le cadre national en 2027. Cette clause de revoyure permettra si cela est nécessaire de repréciser ou de réorienter les axes prioritaires, les engagements des partenaires ou encore les moyens engagés. Pour cela, elle s'appuiera sur une évaluation à mi-parcours qui pourra s'adosser aux différentes observations (statistiques, citoyennes et data) réalisées pendant les trois premières années.

L'évaluation finale de ce présent Contrat doit permettre de donner à voir des effets de cette contractualisation pour les habitants des QPV. Plusieurs pistes pourront être mobilisées :

- Un suivi de cohorte sur une thématique donnée
- La définition d'indicateurs d'évaluation dans chacun des groupes thématiques par rapport aux objectifs du Contrat de ville
- Le suivi des actions de l'appel à projets
- Des rendez-vous réguliers de bilans avec les associations financées dans le cadre de l'appel à projets et partage avec les opérateurs de droit commun.

EN SYNTHÈSE





La Clause data

Résovilles, le centre de Ressource politique de la ville des régions Bretagne et Pays de la Loire souligne dans une note* concernant la clause data les éléments suivants :

« Les données publiques ont vocation à être rendues accessibles mais elles sont beaucoup trop rarement produites à l'échelle des quartiers rendant impossible la mesure (et l'évaluation) de l'impact de la politique de la ville et la mobilisation des différentes politiques publiques sur ce périmètre.

La production et la mise à disposition des données publiques à l'échelle des quartiers doit être la clause de départ de la démarche. Tous les acteurs publics concernés doivent s'engager à produire ces données dès le démarrage du Contrat en lieu et place des études ponctuelles existantes. Ces données doivent concerner les actions du Contrat mais aussi la mise en œuvre de toutes les politiques publiques et la statistique publique. »

Cette clause s'inscrit donc dans le cadre de la démarche globale d'observation, d'évaluation et de suivi du Contrat de ville afin d'engager l'ensemble des signataires à rendre accessibles et actionnables des données au niveau local, sur une base anonymisée pour une exploitation globale et non individuelle de ces données.

Concrètement, il s'agit donc d'assurer la récolte, l'autorisation de mise à disposition, de diffusion et d'exploitation de ces données afin d'observer et d'analyser plus finement une situation ou une problématique qui se pose à l'échelle d'un quartier ou liés aux enjeux spécifiques de la politique de la ville sur le territoire (mobilité des publics quant à un emploi, mesure du non recours à un dispositif, à un équipement, etc.).

À travers le travail mené dans les groupes thématiques, il s'agira d'identifier trois problématiques ou situations à étudier localement sur la durée du Contrat de ville. Selon les sujets identifiés, des conventions spécifiques pourront être formalisées pour encadrer la diffusion et l'usage des données nécessaires à l'analyse, sur la base d'un principe de coresponsabilité.

Ce travail qui prendra la forme d'une « étude data » a d'ores et déjà commencé localement, en lien avec Résovilles, par une expérimentation en 2020 autour de la santé, et aujourd'hui une première étude data est en cours sur le risque caniculaire dans les QPV en lien avec le pilier et le groupe de travail Transitions du nouveau Contrat de ville.

Au niveau régional, l'État déploie également plusieurs projets en expérimentation afin de faire de la data science un outil de connaissance territoriale et de territorialisation des politiques publiques au bénéfice des quartiers.

La mission Territoires et données du SGAR travaille sur le projet SMART, un outil de Data visualisation des crédits de l'État (via les données financières de CHORUS). L'outil est actuellement en phase de test et permettra, à terme, aux agents de l'État de pouvoir objectiver les subventions accordées à l'échelle de la commune.

Dans la continuité de ce projet, la data manager du SGAR et le service politique de la ville de la préfecture de Loire-Atlantique se sont associés pour travailler sur une data visualisation à l'échelle des quartiers prioritaires en intégrant la deuxième promotion de l'incubateur portée par Etalin, le laboratoire d'innovation régional. Ce projet comporte deux dimensions : le développement d'un outil numérique de captation des données à la source et un enjeu de sensibilisation et de formation des agents de l'État à la collecte de la donnée permettant, à terme, un meilleur pilotage des politiques publiques.

* www.resovilles.com/wp-content/uploads/2023/04/clauses-contrats-de-ville.pdf

Annexes

Annexe 1 :

Convention interministérielle d'objectifs

Annexe 2 :

Synthèse de l'évaluation du Contrat de ville 2014-2022 « carnet de l'évaluation

Annexe 3 :

Synthèse du travail des groupes départementaux de l'État

Annexe 4 :

Feuilles de route des Conseils Citoyens de Quartier Ouest et Nord

Annexe 5 :

Convention PRIR

Annexe 6 :

Fiches « portraits de quartier » (ITHEA)

[Annexe 6.1 : Ville Ouest](#)

[Annexe 6.2 : Petit Caporal – île du Pé](#)

[Annexe 6.3 : Prézégat – Berthauderie – Robespierre](#)

Annexe 7 :

Index des dispositifs de droit commun et crédits spécifiques

Les signataires du Contrat de ville 2024-2030

quartiers2030



Fabrice Rigoulet-Roze
Préfet de la région Pays de la Loire
Préfet de la Loire Atlantique



David Samzun
Président



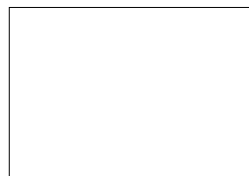
Xavier Perrin
Président



Céline Girard-Raffin
1^{ère} adjointe au Maire



Michel Ménard
Président du Département



Christelle Morançais
Présidente du Conseil Régional



Dominique Malroux
Inspecteur d'académie ;
Directeur Académique des
Services de l'Éducation
nationale et de la Jeunesse



Bénédicte Blouin
Présidente



Martine Chong-Wa Numéric
Directrice régionale



Philippe Jusserand
Directeur régional



Jérôme Jumel
Directeur général



Benoît Rigot
Directeur régional



Yann Trichard
Président